

Développer l'éco-citoyenneté
dans la mise en œuvre
des politiques publiques

PLAN D'ÉDUCATION AU **DÉVELOPPEMENT DURABLE**



aimons l'avenir

GRANDLYON
communauté urbaine

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Pour une éducation au développement durable et à l'éco-citoyenneté	p 6
Depuis 1992, le Grand Lyon développe une politique environnementale et une éducation à l'environnement	p 6
Au 21 ^e siècle, une éducation à la citoyenneté et à la responsabilité locale et planétaire...	p 9
... pour interpeller nos modes de vie et notre responsabilité	p 9
... et des enjeux d'éco-citoyenneté importants pour le Grand Lyon	p 10
Chapitre 2 : Une politique d'éducation cohérente avec les priorités de l'Agenda 21 communautaire	p 11
Des thèmes prioritaires	p 12
Une prise de conscience chacun peut agir	p 12
Des publics ciblés	p 13
Des territoires identifiés	p 14
Des valeurs éthiques qui guident l'action éducative	p 15
Des modalités pédagogiques	p 16
Chapitre 3 : Le partenariat avec les acteurs du territoire de l'agglomération lyonnaise	p 17
Les communes : acteurs et partenaires	p 17
Le partenariat avec les institutions et établissements publics	p 17
Le partenariats avec les associations	p 18
Un principe de conventionnement réaffirmé	p 18
Une introduction progressive d'appels à projets	p 19
Le partenariat avec les entreprises	p 19
Chapitre 4 : Les lieux de l'éducation	p 20
Les lieux d'éducation formelle (éducation scolaire)	p 20
Les lieux d'éducation non formelle (éducation populaire)	p 20
Les équipements dédiés à l'éducation au développement durable	p 22
Chapitre 5 : Mise en œuvre et financements	p 26
Une mise en œuvre partenariale	p 26
Les financements du Grand Lyon	p 27
Les autres partenaires et autres financeurs	p 27
Annexe 1 : Synthèse des axes de progrès pour les services Grand Lyon et des objectifs opérationnels associés	p 30
Fiches actions	p 32-46
Annexe 2 : Rôle des acteurs	p 47
Fiches outils	p 49-54

Avant propos

Béatrice VESSILLER,

Vice-présidente du Grand Lyon, chargée de l'éducation à l'environnement

4

L'adoption par la Communauté urbaine de son Agenda 21 renforce l'engagement de la collectivité vers le développement durable. Celui-ci interpelle à la fois les politiques publiques, l'action collective et les pratiques individuelles. Ainsi, nous sommes tous concernés, décideurs, acteurs socio-économiques, habitants..., et à tous les âges de la vie. Nous devons, chacun à notre niveau de responsabilité et d'action, prendre pleinement en compte l'importance des enjeux du développement durable. C'est pourquoi l'engagement de notre collectivité doit être accompagné par une action pédagogique en profondeur, à destination de nombreux acteurs.

Ainsi, l'éducation au développement durable est nécessaire pour développer notre prise de conscience, faire évoluer nos représentations sociales et culturelles, nous responsabiliser dans nos actes individuels et nos choix collectifs qui doivent se compléter et se nourrir mutuellement. Cette éducation permet aussi à chacun de devenir acteur du changement, de prendre mieux en compte les conséquences des choix à moyen et long termes, au plan environnemental, social et économique et à différentes échelles du territoire, du local au global. Il s'agit d'une « éducation à la citoyenneté et à la responsabilité planétaire », comme nous le dit Philippe Mérieu.

Cette dimension pédagogique de l'Agenda 21 est structurée notamment par l'élaboration et la mise en œuvre du **Plan Local d'Éducation au Développement Durable (action n°64 de l'Agenda 21)**.

Le déploiement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable sur le territoire du Grand Lyon concerne de nombreux intervenants. C'est pourquoi le Plan Local d'Éducation au Développement Durable fait une large place au partenariat avec les communes et les autres collectivités, l'Éducation Nationale, les associations, les partenaires privés... Notre souhait est que ce partenariat se renforce, dans le respect des compétences de chacun, pour que chacun joue pleinement son rôle dans le vaste chantier de la diffusion d'une culture du développement durable et du renforcement de l'éco-citoyenneté.

L'efficacité de l'action des élus, des services, des communes et de leurs partenaires en matière de développement durable dépend en grande partie de cet indispensable travail complémentaire de pédagogie en direction de tous. Ce Plan Local en est à la fois le document de référence et l'outil opérationnel.

Pour aimer l'avenir, apprenons ensemble à l'aimer et le préparer.

Benoît QUIGNON, **Directeur Général des Services du Grand Lyon**

Par le Plan Local d'Éducation au Développement Durable, la Communauté urbaine de Lyon confirme et élargit son engagement dans le domaine de l'éducation à l'environnement initié il y a plus d'une quinzaine d'années.

5

Aujourd'hui, avec les communes, les associations, les partenaires privés, le Grand Lyon a l'ambition de faire partager les valeurs liées à l'éducation au développement durable, au territoire, à la citoyenneté tout au long de la vie.

En particulier, notre collectivité se mobilise pour aider les grands lyonnais à prendre une part active dans la production des services de qualité qu'ils attendent. En effet, le pouvoir d'action de la Communauté urbaine seule est limité. Par exemple, elle ne peut plus collecter et traiter toujours plus de déchets ; elle ne peut répondre à l'aspiration des habitants de vivre dans une ville moins polluée sans leur participation active.

Pour cela, le Grand Lyon fait le choix de sensibiliser, de communiquer, d'éduquer les citoyens notamment au tri et à la réduction des déchets à la source, à l'utilisation des modes de déplacements doux et des transports collectifs.

L'ambition du présent Plan témoigne de l'engagement des services du Grand Lyon pour développer une nouvelle manière de travailler ensemble avec les habitants et le monde associatif.

1. Pour une **éducation au développement durable** et à **l'éco-citoyenneté** //////////////////////////////////////

Ces quarante dernières années, la perception et la prise en compte de l'environnement ont profondément changé. Longtemps considérée comme l'apanage des seuls défenseurs de la nature, sa protection est désormais devenu un véritable enjeu de société. En ce sens les collectivités locales, comme la Communauté urbaine de Lyon, œuvrent pour améliorer l'environnement à travers la mise en œuvre de politiques publiques importantes. La distribution d'eau potable ou l'assainissement des eaux usées, la collecte des déchets, le développement urbain ou l'organisation des déplacements, sont autant de domaines où la Communauté dispose de leviers essentiels pour répondre aux besoins des habitants tout en améliorant leur cadre de vie, pour réduire les impacts sur la santé, mais aussi pour participer à l'amélioration de phénomènes globaux comme la lutte contre l'effet de serre.

Par ailleurs, l'éducation à l'environnement ne cesse d'être prise en compte et mise en œuvre ces dernières années par différents acteurs : de l'Education Nationale qui s'engage dans la formation initiale des élèves dès leur plus jeune âge, à la DIREN, à la Région Rhône-Alpes qui soutient des actions en lien avec les territoires (Parcs régionaux, lycées, communes...), aux communes qui développent des animations souvent en lien avec leurs services techniques, aux associations locales qui se sont fortement spécialisées dans certains domaines, aux entreprises qui s'impliquent de plus en plus, etc.

C'est dans ce contexte aux acteurs multiples que le Grand Lyon participe à cet enjeu.

En s'engageant pour un développement durable, à travers un Agenda 21 local, le Grand Lyon affiche de nouveaux enjeux : la recherche de cohésion sociale et l'affirmation d'un développement économique responsable, solidaire et respectueux de l'environnement ; la diminution des gaz à effet de serre, l'amélioration du cadre de vie et le dialogue social. De fait, le Grand Lyon souhaite franchir une nouvelle étape et porter une « éducation au développement durable ».

FOCUS

Eduquer consiste à donner à chacun la capacité de comprendre le monde afin de pouvoir le transformer, à donner à chacun la capacité d'analyse critique et d'élaboration de ses valeurs pour se construire dans son identité et son rapport aux autres. Eduquer à l'environnement, c'est permettre de se construire aussi par son rapport à l'environnement et aux autres formes de vie, c'est faire de « l'environnement l'un des pôles d'interactions à la base du développement humain, [celui-ci étant à la fois] cognitif, affectif, social, moral... »¹. Eduquer à l'environnement ne doit pas s'entendre uniquement comme éduquer à la nature, il peut s'agir bien entendu d'environnement urbain et social...

Depuis 1992, le Grand Lyon développe une politique environnementale et une éducation à l'environnement

A partir de 1992, le Grand Lyon a développé une politique environnementale, notamment grâce à deux chartes d'écologie urbaine, visant la prise en compte transversale de l'environnement dans les différents champs d'actions de la communauté urbaine et le renforcement de la cohérence globale des actions concernées. Pour beaucoup d'entre elles, ces actions sont renouvelées dans le cadre de l'Agenda 21 du Grand Lyon adopté le 17 mai 2005².

Afin de suivre et d'orienter la politique environnementale du Grand Lyon, un observatoire de l'environnement a été mis en place et a donné lieu à la publication d'un référentiel environnemental³ en 2004. Il concerne les thèmes suivants : eau, déchets, cadre de vie, risques, bruit, air, biodiversité, énergie, déplacements, empreinte écologique.

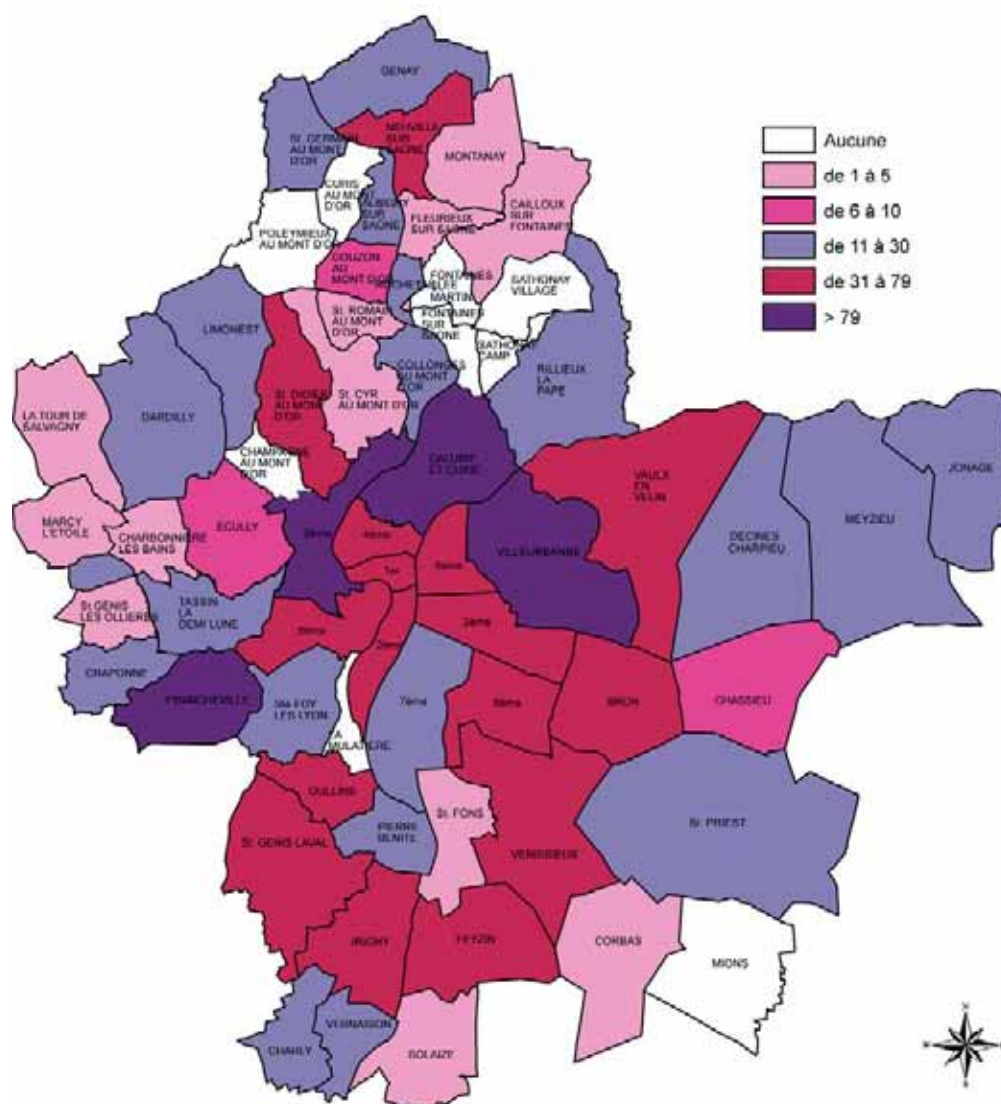
Par ailleurs, un partenariat a été établi au fil du temps avec différentes associations, l'Education Nationale et d'autres acteurs locaux ou nationaux afin d'appuyer et de développer, au sein du territoire du Grand Lyon, une éducation à l'environnement.

¹ Lucie Sauvé Pour une éducation relative à l'environnement, Eléments de design pédagogique, 1997, Montréal

² Fiche outil Agenda 21

³ Référentiel environnement - Agenda 21 : www.grandlyon.com

Nombre total d'interventions réalisées en 2005 par les associations partenaires commune par commune



Pourquoi éduquer au développement durable ?

La Communauté urbaine doit accompagner l'action qu'elle mène dans les domaines relevant de ses compétences fondamentales par une action d'information, de communication et d'éducation des publics. Dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des arbres d'alignement, de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de l'aménagement de l'espace, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du bruit, de l'air, des espaces naturels et agricoles... de nombreuses actions éducatives sont d'ores et déjà engagées, directement par les services ou en partenariat avec les communes, l'Education Nationale, des associations, des entreprises.

En effet, il est impossible pour les pouvoirs publics de perfectionner le service à l'utilisateur si celui-ci n'adhère pas et n'est pas partie prenante d'un objectif de qualité. Par exemple, la meilleure façon de maintenir une ville propre, c'est encore de réussir à faire que la ville ne soit pas salie ! Par ailleurs, la notion de développement durable implique de changer de regard. Il nous faut comprendre combien nos actions locales peuvent avoir des répercussions dans d'autres territoires : il s'agit de « penser du local au global ». La complexité des échelles, la complexité des enjeux doivent ainsi être appréhendées par tout un chacun.

Au 21^e siècle, une éducation à la citoyenneté et à la responsabilité locale et planétaire...

Inscrite depuis 2005 dans la constitution française, la Charte de l'environnement consacre la reconnaissance des relations existantes entre qualité de l'environnement et santé humaine. Ainsi, son premier article stipule que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé ». Cette affirmation s'impose en complément d'une autre, désormais communément admise, stipulant que **« afin d'assurer un développement durable⁴, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des peuples à satisfaire leurs propres besoins ».**

L'article 8 de la Charte de l'environnement spécifie que « l'éducation et la formation à l'environnement contribue à l'exercice des droits et des devoirs définis par la présente Charte ».

Émergente à la fin des années 1990, la notion de développement durable constitue un point fort du Plan de mandat du Grand Lyon pour la période 2001-2007. Considéré comme un atout majeur pour aborder les défis du développement urbain d'aujourd'hui, le développement durable apparaît comme une nécessité, car nos sociétés ont pris conscience que la croissance risquait de saper les bases mêmes sur lesquelles elle est fondée.



Cette priorité trouve sa traduction dans un Agenda 21, destiné à orienter et décliner en actions des choix à l'échelle du territoire qui concilient préservation de l'environnement et de la santé, viabilité économique des activités humaines, équité sociale et respect des identités et des pratiques culturelles. Le plan local d'éducation au développement durable est une des 86 actions de l'Agenda 21 du Grand Lyon, mis en œuvre avant 2007.

Au-delà des actions de l'Agenda 21, les principes d'action du développement durable (approche globale, prise en compte du long terme, principe de précaution, etc) doivent devenir un cadre de référence pour les décisions et orientations des élus, des services et des acteurs du territoire. De la même façon, les partenaires et fournisseurs de la Communauté urbaine sont appelés à intégrer les principes du développement durable dans l'organisation de leurs missions.

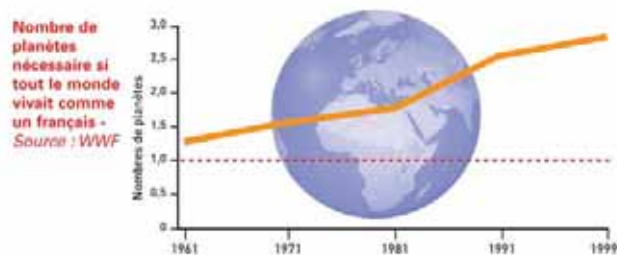
La participation des habitants est aussi une composante-clé du développement durable, car une forte mobilisation des citoyens est indispensable pour aboutir à des projets aussi partagés que possible.

Ainsi, le Grand Lyon avec le Conseil de Développement a élaboré une charte de la participation qui est le pivot de l'Agenda 21 en termes de gouvernance. Elle est portée au plus au niveau par le Président du Grand Lyon mais aussi par le Directeur général des services.

... pour interpeller nos modes de vie et notre responsabilité

Avec la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Grand Lyon, l'action d'éducation à l'environnement élargit ses perspectives, en intégrant en particulier des champs nouveaux : le commerce équitable, l'approche coopérative, la solidarité internationale, les relations entre la santé et l'environnement, le réchauffement climatique... Le développement durable invite en effet chacun à interroger ses attitudes, son mode de vie et à les adapter, pour prendre en compte leurs conséquences à moyen et long terme, dans de nombreux domaines de la vie collective et à différentes échelles du territoire, du local au global.

D'une part, il devient nécessaire de savoir quelle planète nous voulons léguer aux générations futures. Nous nous posons malheureusement encore trop rarement la question sur sa durabilité tant ses ressources nous semblent inépuisables. Et pourtant... à travers l'indicateur Empreinte Ecologique, nous nous rendons compte que nous consommons plus que la Terre ne peut produire. Nous devons faire face à la situation suivante : une surconsommation qui hypothèque l'avenir de nos enfants et empiète sur les ressources des pays les moins développés.



D'autre part, dans cette éthique de la responsabilité, il importe que chaque habitant soit un citoyen participant aux choix collectifs qui le concernent et aux politiques publiques qui ont, dans de nombreux domaines, des impacts environnementaux, sociaux et économiques; en ce sens, l'éducation à l'environnement vers le développement durable doit être une « éducation à la citoyenneté et à la responsabilité planétaire » (P. Meirieu).

... et des enjeux d'éco-citoyenneté importants pour le Grand Lyon

Pour le Grand Lyon, l'action éducative dans cette nouvelle approche du développement durable doit se poursuivre et se développer avec les autres acteurs de l'éducation, tant l'Education Nationale que l'éducation non formelle. Elle a une utilité sociétale, environnementale et économique pour le Grand Lyon, gestionnaire de services urbains, mais aussi, institution démocratique qui participe à responsabiliser les habitants.

Ainsi, elle contribue à la formation d'habitants-citoyens, plus informés, plus responsables, mais aussi plus respectueux du travail des agents de la communauté urbaine, notamment de la Propreté, de l'Eau, de la Voirie (Unité Arbres...).

Elle favorise l'évolution d'attitudes, de comportements limitant les atteintes à l'environnement, respectant et appréciant les richesses de celui-ci. Enfin, elle contribue à optimiser l'efficacité des politiques menées, notamment en matière de services urbains : il y va à la fois d'économies pour la dépense publique et de gains sociétaux plus globaux.

FOCUS

Un nouvel essor national et international de l'éducation à l'environnement vers un développement durable

Le Plan Local d'Education au Développement Durable s'appuie sur plus de dix années d'engagement local. Il s'inscrit également dans une dynamique nationale et internationale.

Au niveau national :

Plan national d'actions pour le développement de l'éducation à l'environnement Collectif Français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable, 2000.

- Stratégie nationale du développement durable (2004),
- Circulaire du Ministère de l'Education Nationale relative à la généralisation de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (Juillet 2004) : « ...l'éducation à l'environnement doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable...

Au niveau international :

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) a pour but d'intégrer les valeurs inhérentes au développement durable dans tous les aspects de l'apprentissage pour encourager les changements de comportement qui permettent de créer une société plus viable et plus juste pour tous.

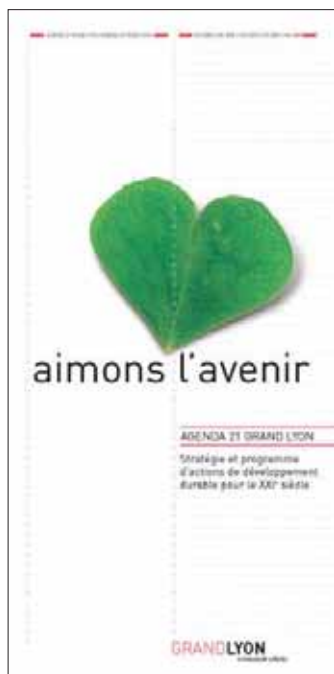


Au cours de la décennie, l'éducation pour le développement durable contribuera à former des citoyens capables d'affronter les défis du présent et du futur, et des décideurs opérant des choix pertinents pour un monde viable. Ainsi, cinq types d'apprentissage fondamentaux seront privilégiés: apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble, et apprendre à se transformer soi-même et la société.

- Colloques internationaux : Planet'ErE 1 (Montréal, 1997), Planet'ErE 2 (Paris, 2001), Planet'ErE 3 (Ouagadougou, 2005), 1^{er} WEEC (World Environmental Education Congrès, Rio 2003), 2 WEEC (Lisbonne, 2004), 3 WEEC (Turin 2005), / Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable, (14 au 16 Juin 2006, UNESCO à Paris), 4 WEEC (2007, Durban, Afrique du Sud).

2. Une politique d'éducation cohérente avec les priorités de l'Agenda 21 //

Forte d'une expérience en matière d'éducation à l'environnement, et ceci en lien direct avec de nombreuses associations dans l'agglomération, la communauté urbaine de Lyon a porté et développé des outils pédagogiques et des animations souvent orientés vers les domaines de la nature et de la préservation des milieux naturels. A travers ces diverses actions, le Grand Lyon mais aussi le grand public ont pu se réappropriés des sites, des espaces naturels souvent négligés avec le temps. Cette dynamique a bénéficié à l'ensemble du territoire de l'agglomération ; toutefois, après dix ans de mise en œuvre, la culture commune entre le Grand Lyon et les communes pourrait être plus dynamique en matière d'éducation à l'environnement : il y a peu de projets co-produits ou de méthodes d'animation partagées.



Les enjeux territoriaux en matière d'environnement sont toujours présents, en termes de préservation des milieux, de la biodiversité. Toutefois, ils se complexifient lorsqu'ils sont mis en perspective à travers la notion de développement durable : la qualité de l'air, la santé environnementale, le changement climatique, le « penser local et global », sont autant d'enjeux à considérer tant dans les politiques publiques que dans les actions éducatives du Grand Lyon.

Pour prendre en compte ces évolutions, des actions pédagogiques ont d'ores et déjà été engagées sur des thématiques plus urbaines, comme les déplacements, l'énergie, l'environnement sonore ou celles touchant à la solidarité internationale, avec le commerce équitable. Ce changement doit être conforté, notamment avec l'élaboration de nouveaux outils de médiation et d'éducation au développement durable pour les enseignants et les relais d'opinion.

Il devient également nécessaire de faire évoluer le cadre de fonctionnement que le Grand Lyon a institué au fil des ans avec les associations, notamment le mode partenarial, et de le faire en lien avec les communes. Cela signifie une réorientation plus affirmée vers le développement durable des actions que le Grand Lyon souhaite porter, financer ou cofinancer dans sa politique éducative.

Par ailleurs, ce Plan Local d'Éducation au Développement Durable a pour but de **renforcer et de mettre en cohérence les actions** dans le contexte de l'Agenda 21 communautaire. Il est le fruit d'une concertation associant les élus, les services et les partenaires du Grand Lyon concernés.

C'est dans ce cadre de cohérence que pourront se développer les partenariats futurs entre le Grand Lyon et les associations, les collectivités, les entreprises de l'agglomération.

Des thèmes prioritaires

Le Grand Lyon s'engage à aller vers plus de développement durable. De fait, il devient nécessaire d'élargir les champs d'investigation en matière d'éducation **particulièrement en lien avec les enjeux urbains**.

Les thèmes prioritaires de l'action éducative du Grand Lyon sont retenus au regard de cinq types de critères, avec un fil conducteur et transversal qui est le **développement durable en milieu urbain** :

- Compétences institutionnelles et politiques communautaires : eau, propreté/déchets, arbres, bruit, air, déplacements doux, mobilité, développement urbain, développement solidaire (coopération décentralisée), espaces naturels (faune, flore, jardins...), etc.
- Compétences et politiques exercées par une ou d'autre(s) collectivité(s) mais interactions fortes avec compétences du Grand Lyon : déplacements / transports collectifs (Région, Sytral), mise en valeur des fleuves...

- Approches nouvelles du développement durable : énergie (sources, consommation, énergies renouvelables...), effet de serre, commerce équitable, empreinte écologique, biodiversité, animalité urbaine, etc.
- Dialogue et production des actions avec les habitants.

Ces thèmes sont particulièrement identifiés dans le cadre de fiches-actions qui se trouvent en Annexe 1. Dans ce cadre, des pistes d'actions sont proposées et le service référent du Grand Lyon est précisé pour chacune. Ces éléments sont autant d'informations pour les associations qui souhaitent connaître les attentes de la collectivité en matière d'éducation au développement durable. Toutefois, ces pistes d'actions ne doivent pas fermer le dialogue entre le monde associatif et le Grand Lyon, celui-ci restant ouvert à des propositions innovantes.

Les fiches actions (Annexe 1)

- éduquer aux projets urbains et à la ville
- conforter le volet éducation au développement durable dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville
- Informer et sensibiliser à la propreté et à la gestion des déchets ménagers
- éduquer à la connaissance et au respect de l'eau et les fleuves
- éduquer à la prévention des risques majeurs
- éduquer à la qualité de l'air
- éduquer à l'environnement sonore
- éduquer à la mobilité durable
- éduquer aux espaces naturels et agricoles
- renforcer le volet éducation au développement durable dans les projets nature
- éduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré du Grand Lyon
- éduquer à la nature en ville
- sensibiliser à l'animalité urbaine
- éduquer et former à l'éco-citoyenneté
- éduquer à la solidarité internationale et au commerce équitable

12



Une prise de conscience : chacun peut agir

L'éducation au développement durable est une éducation à la responsabilité, qui doit amener à une prise de conscience de chacun des conséquences de nos choix et de nos actes pour nous-mêmes, les autres et les générations futures. Le Grand Lyon souhaite mettre en avant deux thèmes : « air - mobilité - santé » et « gestion des déchets et propreté des rues », enjeux clairement identifiés dans le plan d'actions de l'Agenda 21.

Air - Mobilité - Santé

Ce choix intervient au moment où la reconnaissance de l'influence de l'environnement, et particulièrement la pollution de l'air, sur la santé humaine atteint le plus haut niveau du droit national par le biais de la Charte de l'environnement, inscrite depuis février 2005 dans la Constitution française et du Plan national Santé-Environnement (2004).

A travers cette problématique, le Grand Lyon souhaite à la fois mieux communiquer auprès des habitants sur cet enjeu de société et les interpeller pour agir.

Un appel à projets pourra fédérer les projets des associations et des partenaires engagés dans ce champ spécifique. Ceci pourra se concrétiser sous la forme d'événements festifs organisés avec les associations ou par l'élaboration d'ateliers-débats, plaquette d'information élaborée par les groupes scolaires, etc.

Le Grand Lyon favorisera des projets d'éducation à la santé environnementale avec une implication conjointe des acteurs de l'éducation à la santé et des acteurs de l'éducation à l'environnement en respectant les compétences des uns et des autres.

La gestion durable des déchets et la propreté des rues et des espaces publics

Tout le monde aspire à un meilleur cadre de vie. La propreté de la ville devient une exigence de la population. Or force est de constater que le civisme en la matière reste à partager.

La réduction à la source et la gestion durable de l'ensemble des déchets (collecte sélective, déchets dangereux, déchets encombrants, déchets fermentescibles) est un axe majeur d'éducation à l'éco-citoyenneté.

Le Grand Lyon lance la mise en place de recycleries (collecte de déchets réutilisables par des associations au sein de déchetteries).

Pour ce qui concerne la collecte sélective, en 2004, le Grand Lyon a eu à faire face à 47% de taux de refus de tri des déchets. En 2005, le taux est passé à 34% alors que dans l'Agenda 21 du Grand Lyon fixe l'objectif à 20% en 2007. C'est par un effort de communication, de sensibilisation et de médiation aux bons gestes du tri que nous arriverons ensemble à tenir ces objectifs.



Il faut aussi partager ces objectifs avec les habitants afin de produire, voire co-produire, les actions dans ce domaine, par exemple, le compostage individuel ou la collecte du verre qui participent non seulement à la sauvegarde de l'environnement (le verre est recyclable à l'infini) mais également à la lutte contre le cancer avec une participation financière proportionnelle à la quantité collectée.

Il en est de même en ce qui concerne la propreté des rues. Malgré un effort consenti par le Grand Lyon sur le nombre d'agents d'entretien et la prise en compte de nouvelles technologies permettant de rendre un service plus efficace (engendrant un surcoût pour la collectivité et donc une augmentation potentielle des impôts), l'amélioration attendue par les habitants ne pourra pas être réalisée par toujours plus de moyens dédiés. C'est pourquoi il nous faut co-produire avec les habitants de nouvelles réponses. L'éducation, outil de médiation, a toute sa place dans cette dynamique. Le travail mené par la mission animalité urbaine en ce qui concerne les déjections canines est un exemple de cette co-production.



Le Grand Lyon s'engage à porter fortement ces deux priorités dès 2007. Pour ce faire, la Direction de la propreté proposera un plan d'actions, permettant d'amplifier à l'échelle de l'agglomération cette éducation au tri et à la propreté.

Des publics cibles

Tous les habitants, à tous niveaux de responsabilité, et toutes les classes d'âge dans l'agglomération sont concernés par l'éducation au développement durable, chacun dans sa vie quotidienne, personnelle, professionnelle et citoyenne.

Même si elle privilégie l'entrée sur des publics jeunes, l'éducation au développement durable concerne tous les publics à tous les âges de la vie. Elle s'inscrit prioritairement dans des cadres formels (école, université, formation professionnelle), mais elle s'applique aussi à d'autres temps et lieux de la vie quotidienne (temps de loisirs, lieux publics, entreprises, ...).

Si le public jeune, et en particulier en situation scolaire, a représenté jusqu'ici la majorité du public touché, le Grand Lyon cherchera à atteindre d'autres publics (jeunes hors cadre scolaire, parents, grand public en situation de loisirs, de travail, de déplacement...) mais également les publics handicapés et les publics en difficulté sociale : 22% de la population de l'agglomération lyonnaise habitent les quartiers de la politique de la ville.

Il s'agit aussi de toucher équitablement les habitants des différentes communes du Grand Lyon.

Par le biais de la formation, elle concerne également les élus et les techniciens des collectivités du territoire.

Des territoires identifiés

La déclinaison de l'Agenda 21 à l'échelle de territoires et de projets urbains pourra intégrer des actions liées à l'éducation au développement durable.

En effet, le Grand Lyon engage des démarches territoriales pour mieux répondre aux enjeux du développement durable. Il s'agit dans un premier temps de mener une expérimentation sur trois sites pilotes : le Val de Saône, la Vallée de la chimie, l'Anneau Bleu. L'action éducative du Grand Lyon accompagnera ces démarches spécifiques et innovantes d'Agendas territoriaux en développant des actions pédagogiques en lien avec les communes et les acteurs locaux.

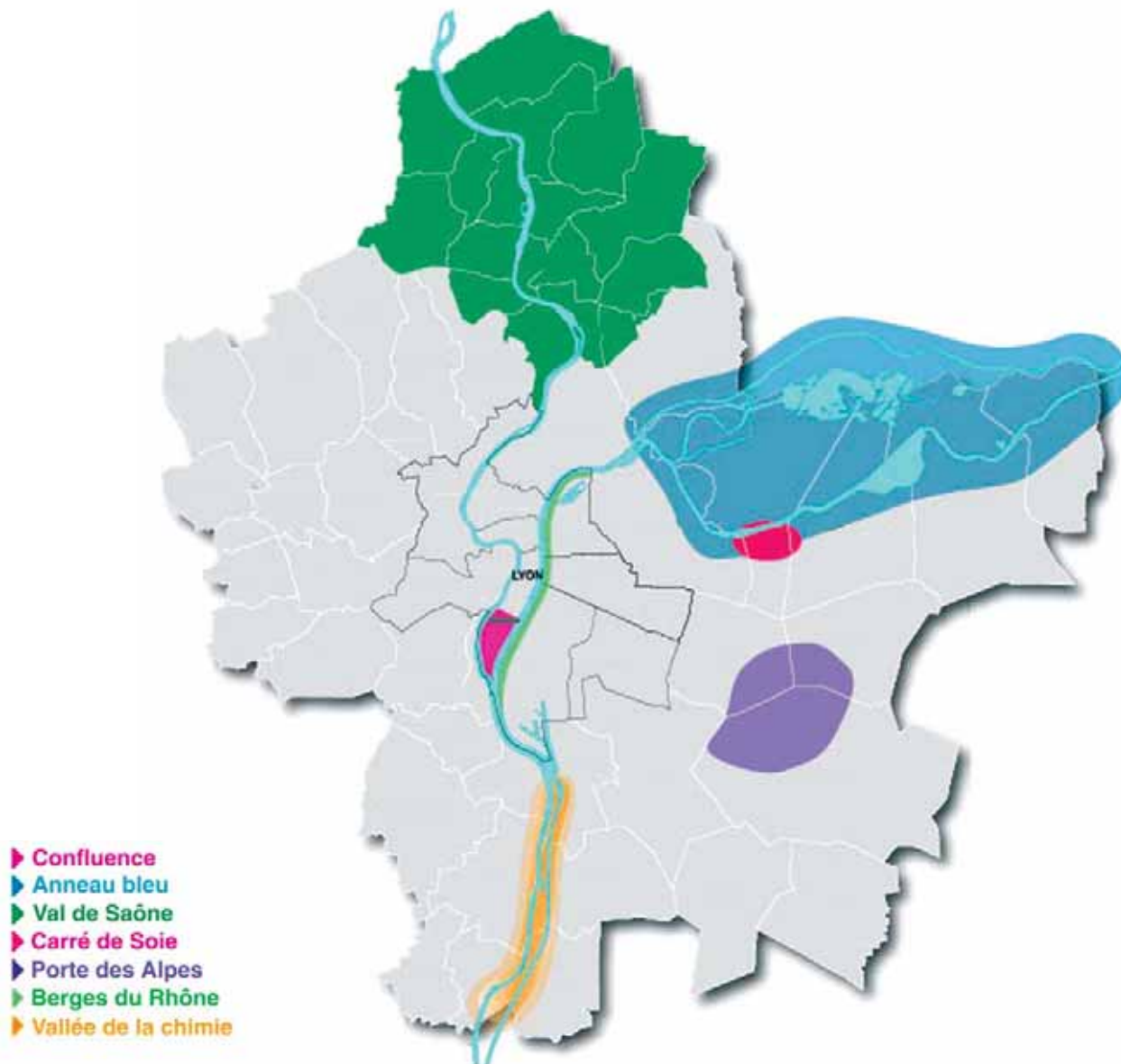
Un effort spécifique sera engagé plus particulièrement auprès des communes qui disposent ou s'engagent dans la mise en place d'outils stratégiques et opérationnels de leur territoire comme les chartes de l'environnement, de l'écologie urbaine ou d'Agendas 21 communaux.

Il en sera de même pour les communes engagées dans le Contrat de ville de l'agglomération et qui participent à la mise en œuvre de Grands Projets de Ville ou d'Opérations de Renouveau Urbain, ainsi que les communes participant à des projets nature.

Par ailleurs le Grand Lyon s'engage à être exemplaire dans la mise en œuvre de certains projets urbains en matière de développement durable. Ces projets urbains peuvent donner lieu à de véritables projets pédagogiques avec des actions de sensibilisation et d'éducation vers un développement durable, à travers différentes problématiques : gestion des espaces verts, énergie, participation des habitants, etc.

Au delà des Grands Projets de Ville et des Opérations de Renouveau Urbain, le Grand Lyon souhaite accompagner un certain nombre de projets urbains ou d'aménagements en matière d'éducation au développement durable : Lyon Confluence, les berges du Rhône, Carré de Soie, Portes des Alpes, etc.

Les sites pilotes au regard du développement durable



Des valeurs éthiques qui guident l'action éducative

Les valeurs associées au développement durable sont multiples. Nous avons identifié quelques-unes d'entre elles.

Respect et préservation de la nature

La nature dans sa biodiversité, la multitude des espèces vivantes, des écosystèmes, la richesse des paysages... est à préserver, respecter et apprécier à la fois comme composante de notre milieu de vie(s) et comme patrimoine hérité du passé et légué aux générations futures. Mais cette richesse est aussi à préserver des atteintes liées aux activités humaines (pollutions, impacts...), ou à restaurer si les atteintes sont importantes.

Partage équitable des ressources

Les ressources, telles l'eau, la forêt, les énergies fossiles, le sol comme terre « nourricière », les matériaux extraits du sol ou du sous-sol... sont à gérer de manière économe et



durable. D'une part, elles sont non renouvelables ou, si elles le sont, il faut pouvoir assurer leur renouvellement (forêt, pêche...). D'autre part, elles sont à partager équitablement entre habitants des pays du nord et du sud, car aujourd'hui, elles sont largement consommées par les pays développés (2 milliards d'individus manquent d'eau sur la planète, 800 millions sont sous alimentés...) et enfin, elles sont à utiliser de manière sobre par les habitants, les industries et l'agriculture pour les pérenniser mais aussi pour limiter les impacts de leur consommation sur d'autres composantes de l'environnement (pollution de l'air, effet de serre dus aux transports...).

Solidarité et responsabilité

Nos décisions collectives, mais également nos modes d'habitation, de chauffage, de déplacements, de consommation, etc. ont tous des effets environnementaux et sociaux proches ou lointains. La perspective du développement durable nous invite à faire des choix pour éviter ou limiter ces impacts et développer la solidarité.

L'éducation à la solidarité et à la responsabilité doit amener à une prise de conscience par chacun, des conséquences des choix collectifs et individuels actes pour soi-même, les autres et les générations futures. Pour l'individu, les « autres » sont à considérer aussi bien dans le quartier, la commune, l'agglomération,... que dans une approche régionale et internationale, notamment de solidarité nord-sud.

L'éducation au développement durable doit ainsi permettre d'appréhender la complexité des enjeux environnementaux, sociaux et économiques et des liens qu'ils entretiennent entre eux aux différentes échelles territoriales, du local au planétaire.

Citoyenneté et participation

La responsabilité met aussi en jeu la participation des citoyens dans les décisions publiques. L'éducation est aussi un moyen permettant de favoriser cette participation, au titre du renouvellement des modalités de gouvernance, soutenu par le développement durable. Enfin, l'éducation au développement durable doit être aussi un processus participatif qui ne réduit pas à une transmission de « ceux qui savent » vers ceux qui seraient ignorants : elle doit être aussi fondée sur la co-production d'actions et les échanges entre les participants des différents actions d'éducation. Des projets tels que les jardins pédagogiques, les parrainages de plantations, les Pédibus sont quelques exemples de cette pédagogie active.



Temporalité passée et future

Il y a une dimension temporelle dans l'environnement, un patrimoine hérité du passé et légué aux générations suivantes, que l'éducation doit nécessairement transmettre.



Des modalités pédagogiques

L'éducation au développement durable repose sur l'acquisition de savoirs, de savoirs-faire, de savoirs-être et de savoirs devenir nécessaires au "vivre ensemble" aujourd'hui et demain, ici et dans d'autres pays du monde. Ainsi, elle mobilise à la fois l'apprentissage de connaissances, la réflexion sur nos représentations sociales et culturelles et nos valeurs personnelles et notre besoin d'apprendre par « l'agir ». Elle ne peut donc se limiter à une simple action de communication, certes nécessaire, mais insuffisante pour entraîner l'adhésion, l'analyse critique et la participation.

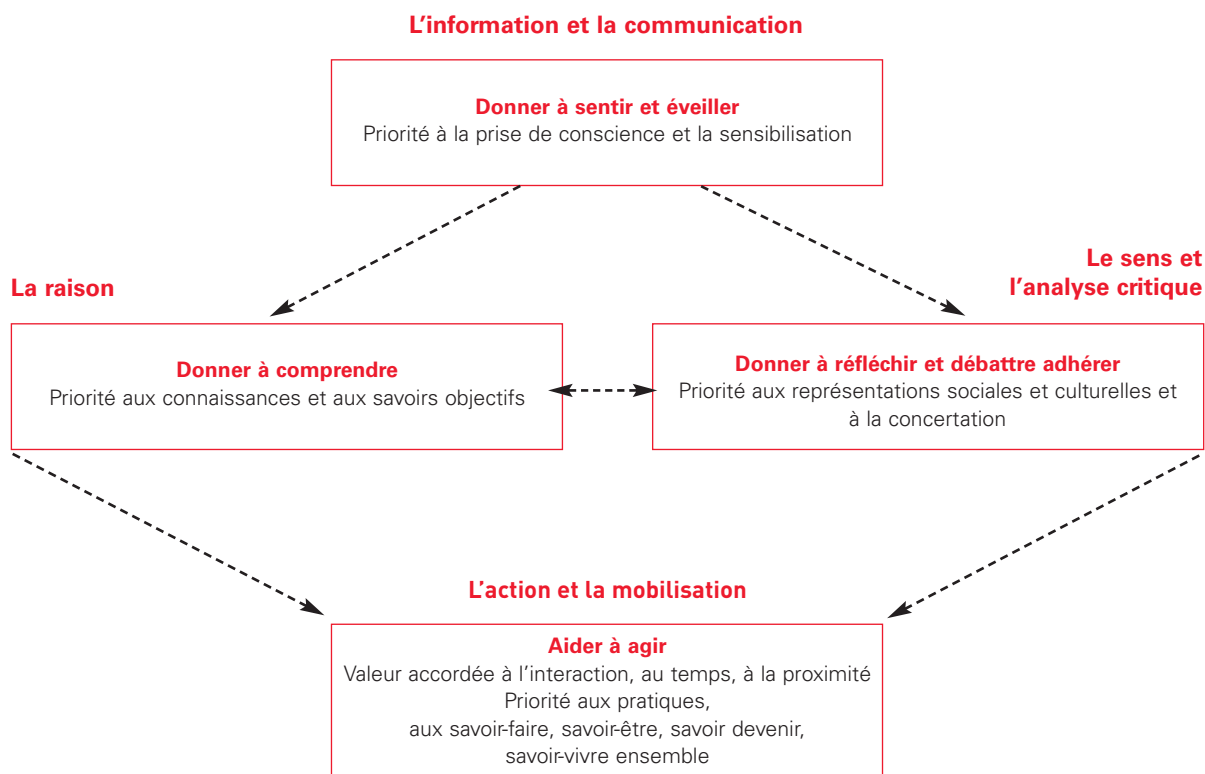
Elle peut comprendre un **ensemble d'actions très diversifiées** :

- Actions d'éducation
- Actions de sensibilisation, d'information
- Actions d'enseignement, de formation initiale ou continue
- Actions de communication, opérations ponctuelles, événementielles ou festives, actions artistiques
- Projets à moyen ou long terme mobilisant la participation de citoyens
- Actions de concertation des habitants

Pour cela, **quatre modalités pédagogiques complémentaires** ont été identifiées. Elles répondent aux quatre objectifs suivants :

- Donner à sentir et éveiller : priorité à la prise de conscience, la sensibilisation et l'approche esthétique,
- Donner à comprendre : priorité aux connaissances et aux savoirs objectifs.
- Donner à réfléchir et à adhérer : priorité aux représentations sociales et culturelles et à la concertation.
- Aider à agir : priorité aux pratiques, aux savoirs faire, savoir être, savoir devenir et savoir vivre ensemble.

Ces quatre modalités pédagogiques servent de guide à l'action et seront déclinées, dans la mesure du possible, dans chacune des actions financées par le Grand Lyon au titre de sa politique éducative.



3. Le partenariat avec les acteurs du territoire de l'agglomération lyonnaise //



Le Grand Lyon ne peut seul engager une politique éducative en matière de développement durable. Il est nécessaire de partager les enjeux, un cadre commun de dialogue et de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les déclinaisons territoriales de l'Agenda 21 communautaire et la mise en œuvre d'Agendas 21 communaux conduisent à une nécessaire coordination entre les différents acteurs et collectivités locales, en ce qui concerne la création d'outils pédagogiques liés au développement durable.

Les communes : acteurs et partenaires

Les communes s'engagent dans l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Le Grand Lyon, en dialogue avec ces dernières, n'a eu de cesse de promouvoir des actions partagées avec les communes ; toutefois, c'est par la coproduction des projets éducatifs, y compris financièrement, que l'éducation au territoire deviendra pérenne. L'éducation au développement durable relève de tous, que ce soit de la mise en commun d'agents, de prise en compte de coûts dédiés comme le soutien des associations ou autres.

A cet effet, le Grand Lyon recherchera une forme de contractualisation avec les communes volontaires.

Le partenariat avec les institutions et établissements publics

Depuis plusieurs années, sur ce sujet, le partenariat entre le Grand Lyon et l'Education Nationale est fructueux. Il se poursuivra.

**Louis-Pierre SARDELLA, I.E.N.
Lyon, Responsable du Groupe
Départemental d'Education à l'environnement vers le développement durable**

Dans la circulaire du 8 Juillet 2004, le ministre de l'Education Nationale a rappelé que l'éducation à l'environnement pour un développement durable devait être « une composante importante de la formation initiale des élèves pour leur permettre de se situer et d'agir de manière responsable dans leur environnement ».

Pour faire acquérir à leurs élèves les connaissances et les méthodes nécessaires à ce comportement citoyen, les maîtres ont besoin de disposer d'outils fiables à la fois d'un point de vue scientifique et d'un point de vue pédagogique. C'est à cette double exigence que répondent les différents outils (le passeport écocitoyen, le logiciel d'éducation à l'empreinte écologique) élaborés avec le groupe départemental d'éducation à l'environnement vers le développement durable de l'inspection académique et le Grand Lyon, ainsi que les livrets de ressources environnementales.

Des établissements publics comme l'ADEME sont fortement engagés en matière de sensibilisation et d'éducation sur le développement durable, le changement climatique. C'est ainsi que depuis 2005, deux campagnes nationales de communication ont été lancées : « Faisons vite, ça chauffe » et « Défi pour la terre ». En signant un accord cadre avec l'Ademe en juin 2005, le Grand Lyon est devenu une des collectivités « marraines » associées au « Défi pour la terre ».

Par ailleurs, de plus en plus d'institutions participent et financent des projets d'éducation à l'environnement vers un développement durable.

Pour avoir un diagnostic global sur un même territoire, la formulation d'une méthode partagée entre tous ces acteurs, en respectant les compétences de chacun, reste à affiner. La question d'un observatoire est posée.

En attendant l'échange d'informations, la collaboration sur des projets précis est une demande du Grand Lyon vis-à-vis des autres institutions.

Le partenariat avec les associations

Historiquement, c'est d'abord à partir de la sensibilisation à la préservation de la nature et des milieux naturels que ces projets associatifs se sont développés, rencontrant simultanément une adhésion des collectivités locales confrontées à une prise de conscience liée à leurs politiques publiques, comme par exemple la Charte de l'écologie du Grand Lyon. L'agglomération lyonnaise a vu de nombreuses associations développer des projets associatifs autour de l'éducation à l'environnement et se professionnaliser dans ce domaine. Les associations ont été amenées à salarier des animateurs dont la compétence n'a cessé de se renforcer, y compris grâce à des mutualisations comme celles proposées par la Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE).

C'est ainsi que depuis plusieurs années le Grand Lyon participe, à travers des conventions, à des projets associatifs d'éducation, sous différentes formes : animations, outils pédagogiques pour les enseignants, expositions, conférences-débats, événements festifs ou culturels en lien avec le développement durable. En 2006, près de 600 000 € ont été investis auprès d'une vingtaine d'associations, hors financement de la MRE.

Compte-tenu des thèmes prioritaires pour l'action éducative du Grand Lyon, énoncés dans le chapitre précédent, le partenariat avec les associations est amené à évoluer. **En particulier, dans les deux à trois années à venir, le Grand Lyon souhaiterait pouvoir collaborer à davantage de projets associatifs proposant des actions liées au développement durable en milieu urbain. Le dispositif d'appel à projet sera utilisé en ce sens. Cette évolution des priorités sera discutée et débattue avec les acteurs du Plan dans le cadre d'un comité de suivi.**



Un principe de conventionnement réaffirmé

Dans ces conditions, le partenariat entre le Grand Lyon et les associations se poursuit à travers des conventions liées à des programmes annuels d'activités, y compris à travers des conventions pluriannuelles pour les associations qui le souhaitent.

Ce mode de fonctionnement restera la règle de base jusqu'à la fin de ce mandat. Toutefois, le Grand Lyon informe les partenaires associatifs que cette modalité de partenariat tendra petit à petit à se stabiliser (en ce qui concerne l'enveloppe budgétaire affectée annuellement) au profit d'un autre mode de mobilisation de prestataires ou d'associations : l'appel à projets.

Dans un souci de clarification pour les deux parties, et pour faciliter l'évaluation de la politique éducative du Grand Lyon, un modèle de convention vient d'être établi. Ce document est disponible auprès de la Mission Éducation au développement durable - Direction de la Prospective et Stratégie du Grand Lyon.



Une introduction progressive d'appels à projets

Le principe de l'appel à projets permettra d'accentuer le caractère innovant et expérimental sans déstabiliser l'action des associations. Ainsi, suivant la volonté du Grand Lyon et des associations qui le souhaitent, de nouvelles compétences seront mises en œuvre pour assurer l'amélioration et l'adaptation des actions éducatives.

Pour encourager la créativité et aussi des coopérations entre associations et/ou associations et entreprises, le Grand Lyon envisage de procéder progressivement à un ou deux appels à projets par an, sur les thèmes prioritaires de l'Agenda 21. Certains de ces appels à projets pourraient être lancés en partenariat avec telle ou telle institution (autre collectivité, Education Nationale, Fondation...) ou entreprise (délégataire de service du Grand Lyon, autre).

Le partenariat avec les entreprises

Les entreprises ont évolué dans la prise en compte de l'environnement et du développement durable (rapports développement durable, responsabilité sociale, normes ISO 14001, accompagnement des projets avec des ONG...). Cette ouverture plus grande sur la société amène certaines d'entre elles à s'engager non seulement en matière de communication mais aussi sur une forme d'éducation au développement durable.

Sur des objectifs définis conjointement et partagés, le Grand Lyon est prêt à étudier toute collaboration avec les entreprises ou des fondations d'entreprises.



4. Les lieux de l'éducation //

Différents lieux permettent de déployer l'action d'éducation à l'environnement vers un développement durable du Grand Lyon :

- Les lieux d'éducation formelle (éducation scolaire)
- Les lieux d'éducation non formelle (loisirs, activités socio-éducatives, formation continue...).
- Les conseils de quartier et le Conseil de développement du Grand Lyon.
- Les équipements dédiés à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les lieux d'éducation formelle (éducation scolaire)

Dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire et de l'éducation au développement durable le Grand Lyon souhaite donner une meilleure lisibilité aux actions qu'il a développées avec les services de l'Éducation Nationale. (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 8 juillet 2004),

Ce partenariat se traduit notamment par :

- La participation financière (Fonds de concours) aux interventions associatives d'éducation à l'environnement vers un développement durable en cadre scolaire.
- Des interventions de formation pédagogique à destination des enseignants, réalisées avec des services du Grand Lyon ou des associations partenaires.
- Des contacts réguliers avec les instances académiques.

A ce titre, le Grand Lyon souhaite aller davantage vers :

- L'intervention en appui des initiatives menées par les enseignants.
- Le soutien des projets mobilisant l'ensemble d'une communauté éducative sur le long terme (plans de déplacements domicile-école, éducation au commerce équitable...).
- Le développement des outils et supports mis à disposition du milieu scolaire (passeport écocitoyen avec l'Académie de Lyon qui est en cours d'élaboration).
- Développer la formation d'enseignants ou de correspondants éducation au développement durable en milieu scolaire.



Les lieux d'éducation non formelle (éducation populaire)

Le Grand Lyon est soucieux de développer une éducation non formelle. A ce jour, le cadre de l'éducation non formelle concerne des structures de dimension variable, aux projets multiples : centres sociaux, maisons de quartier, centres de loisirs, foyers de jeunes travailleurs, et autres associations et clubs divers...

Le Grand Lyon accentuera son effort pour :

- Soutenir des initiatives de structures socio-éducatives en éducation à l'environnement vers un développement durable : centres de loisirs, activités des centres sociaux, maisons de quartier, associations de consommateurs, ...
- Réorienter une partie du soutien des associations partenaires vers ces structures.
- Développer la formation des bénévoles et des salariés du domaine socio-éducatif et culturel sur l'éducation en vue du développement durable.
- Favoriser des événements liés au développement durable portés par des structures socio-éducatives.

Par ailleurs, le Grand Lyon propose de réfléchir avec ces acteurs à une méthodologie concrète d'approche sociale de l'éducation en vue du développement durable, comme par exemple un projet à étudier d'Agenda 21 de centre social.

Olivier TREVELOT,
Directeur du Centre social Champvert
Lyon 9^e

Le centre social de Champvert s'est investi dans un premier temps sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement pour les enfants et leurs familles. L'environnement du quartier, le soutien des élus des 5^e et 9^e arrondissements de Lyon et du Grand Lyon ont permis la création des journées « Enfance et Nature ».

Depuis 5 ans, nous avons, par nos rencontres avec d'autres associations, progressé dans la compréhension du développement durable.

Il nous semble également que nous pouvons, par ce biais, travailler avec les habitants sur la connaissance de leur environnement, des responsabilités collectives et citoyennes, des enjeux autour des solidarités.

Ces thèmes nous permettent, comme outil et non une fin en soi, de développer dans une démarche de projet et une partie du projet associatif. A ce titre, la Fédération Départementale des Centres sociaux du Rhône, soutenue par le Grand Lyon, engage une démarche sur l'état des lieux et le rôle que peuvent jouer les Centres sociaux sur les questions.

Les conseils de quartier et le Conseil de Développement

Les habitants qui s'investissent dans des instances de démocratie locale (conseils de quartier ou structures équivalentes, Conseil de développement) sont particulièrement intéressés à la vie de la cité. Dans ce sens, ils sont des acteurs de l'éco-citoyenneté. Le Grand Lyon les y aidera, en privilégiant les formes d'échanges les plus actifs :

- Diffusion d'informations, de connaissances, à la demande des conseils de quartier.
- Participation des services à des réunions d'habitants sur des thèmes qui concernent des politiques ou des actions du Grand Lyon (Propreté, Arbres...).
- Concertation sur des projets communautaires (voirie, urbanisme).
- Accueil de groupes d'habitants dans les équipements techniques ou pédagogiques du Grand Lyon.
- Conférences-débats dans le cadre des conventions avec des associations.



Les équipements dédiés à l'éducation au développement durable

Pour être efficaces les actions d'éducation doivent être « proches » de leur public, c'est-à-dire adaptées et accessibles. Ceci pose la question des lieux où se déroulent les actions et les animations.

Ces lieux ne sont pas forcément dédiés à cette seule activité ; en effet, des animations pourraient avoir lieu dans des locaux communaux ou des locaux décentralisés du Grand Lyon, dans des Centres sociaux ou culturels... Des discussions seront engagées en ce sens par le Grand Lyon.

Pour autant, la présence de quelques équipements dédiés, bien répartis sur l'agglomération, permet d'offrir des centres de ressources au service des citoyens, des associations et de l'ensemble des acteurs mobilisés par les enjeux d'éducation au développement durable, à commencer par les services du Grand Lyon et ceux des communes.

Pour permettre une optimisation des moyens il est pertinent de doter chaque équipement de spécificités dans le champ de l'éducation au développement durable en lien avec les besoins des habitants ou des entreprises présents dans leur secteur d'influence. Par exemple, on privilégiera les animations autour de l'eau et de la nature au Grand Moulin de l'Yzeron à l'ouest, au SMIRIL au sud et plus tard au parc de Miribel-Jonage, et plutôt des animations liées aux usages urbains à la Maison Rhodanienne de l'Environnement située sur la Presqu'île.

Pour assurer une meilleure complémentarité de l'offre pédagogique sur le territoire et favoriser la synergie des équipements, il faut aussi développer leur mise en réseau, notamment en facilitant les rencontres de leurs responsables permettant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

A ce jour, divers équipements sur l'agglomération, comprennent un centre de ressources et des locaux accueillant des associations.



Pour apporter une pierre à la construction d'une éducation éco-citoyenne

Bruno CHARLES, Directeur de la MRE

La Maison Rhodanienne de l'Environnement est le fruit d'un projet commun entre associations de protection de la nature et du cadre de vie, soutenues par les collectivités locales. Aujourd'hui encore, elle est un lieu de dialogue, d'échanges et de construction collective de projets.

C'est dans cet esprit que la Maison Rhodanienne de l'Environnement édite depuis plusieurs années un livret des animations qui sont proposées par ses associations membres. Ce livret est disponible sur simple demande, les fiches animations sont également disponibles sur notre site web www.maison-environnement.info.

Pour l'avenir, nous souhaitons approfondir cette mise en commun en proposant une réflexion commune sur les thèmes, les publics et les outils pédagogiques, en réunissant les bénéficiaires des animations, écoles ou centres de loisirs, les associations et les collectivités territoriales.

La Maison Rhodanienne de l'Environnement (statut associatif)

Bâtiment appartenant au Grand Lyon et au Département du Rhône, situé à Lyon, rue Sainte-Hélène proche de la Place Bellecour, qui est géré par l'association du même nom créée en 1995.



La MRE fédère des associations pour l'environnement et le cadre de vie. Elle gère un centre de ressources ouvert et gratuit pour tous publics.

Un programme d'animations (conférences, animations scolaires, de loisirs ...) est proposé chaque année. La Communauté urbaine et le Conseil Général sont membres de la MRE et, à ce titre, contribuent à son financement sous forme de conventions annuelles.

Le Grand Moulin de l'Yzeron (statut associatif)

Situé à Francheville au bord de la rivière Yzeron, le Grand Moulin de l'Yzeron a été créé en 1998. Propriété du Grand Lyon et géré par la Maison Rhodanienne de l'Environnement, ce centre d'initiation à la nature propose des animations sur l'homme et le milieu naturel, sur la trame verte d'agglomération. Le Grand Lyon participe financièrement à son fonctionnement. Des études de faisabilité sont en cours pour la réhabilitation et l'ouverture au public d'une deuxième tranche de bâtiments, avec reconstitution et mise en eau de la roue et partenariat avec le SAGYRC (syndicat de gestion de l'Yzeron).

Par ailleurs, il existe d'autres formes d'équipements et lieux d'animations.

Circuit pédagogique du tri à Rillieux-la-Pape (statut privé)

Le centre de tri des déchets Digitale Veolia Propreté offre à tous publics un circuit pédagogique, pour expliquer le cycle de vie des déchets et la nécessité de trier les déchets.



Circuit pédagogique de l'eau-station d'épuration de Pierre-Bénite (statut public)

Ce circuit est en cours de préparation avec les services communautaires. Il sera accessible au public d'ici la fin de l'année 2006 - début 2007.

Sentiers nature (statuts divers)

Pour valoriser les espaces naturels et agricoles, 18 sentiers nature sont répartis sur le territoire. De nombreuses animations scolaires ou familiales sont programmées régulièrement.

Jardins pédagogiques (statut divers : associations, communes...)

En plein développement, les jardins pédagogiques sont un moyen de redécouvrir le cycle des saisons et de la nature de se réapproprier l'espace pour des personnes de 7 à 77 ans, dans un esprit convivial et solidaire.

Maison du vélo (statut associatif)

Dans des locaux loués par le Grand Lyon, elle est gérée par l'association « Pignon sur Rue » qui assure un service d'information et de dépannage aux cyclistes. Le Grand Lyon est partenaire.

La péniche du Val du Rhône (statut associatif)

Dans le cadre du contrat Grand Lyon / Agence de l'Eau, la péniche Val du Rhône propose des classes d'Eau « Fleuves et patrimoine » ainsi que des centres de loisirs toute l'année. A la demande, des projets pédagogiques spécifiques peuvent être élaborés.



Le Grand Parc de Miribel-Jonage (propriété d'un syndicat mixte, et géré par une société d'économie mixte)

Situé à moins de 15 kilomètres du centre de Lyon, le Grand Parc de Miribel-Jonage offre 2200 hectares d'espaces de loisirs. L'éducation à l'environnement est l'un des axes prioritaires de développement du parc. Elle est conçue de manière transversale et permet de concilier les 4 vocations :

- Préserver la ressource en eau potable.
- Restaurer le champ d'expansion des crues en amont de Lyon.
- Développer les loisirs de plein air.
- Valoriser le patrimoine naturel.

Il compte parmi les plus grands parcs périurbains d'Europe, et reçoit 3,5 millions de visiteurs par an.

Un programme d'animations est réalisé chaque année.

Les îles et îlons du Rhône (statut syndicat mixte)

Le syndicat mixte SMIRIL, aménage et gère les îles et les îlons du Rhône, dans un objectif principal de préservation d'un espace naturel encore sauvage à la porte Sud de Lyon, tout en permettant l'accueil et l'information du public sur le territoire et plus particulièrement au centre d'initiation à la nature à Grigny.

Un programme pédagogique est proposé aux scolaires, en partenariat avec des associations.



Syndicat des Monts-d'Or (statut syndicat mixte)

Unis par les Monts-d'Or, le Grand Lyon, le Département du Rhône et 11 communes se sont regroupés dans le Syndicat mixte des Monts-d'Or afin de préserver et de mettre en valeur les espaces naturels et le patrimoine rural de ce massif montagneux remarquable à la porte Nord de Lyon.

Un programme pédagogique est proposé aux scolaires, en partenariat avec des associations.

Des études de faisabilité sont en cours pour de nouveaux projets ou des extensions d'équipements du même type.

Le Grand Lyon s'est engagé à réaliser un certain nombre d'études de faisabilité afin de préciser les nouveaux besoins d'équipement et de supports de sensibilisation à l'environnement et à la problématique du développement durable. L'opportunité de réaliser tel ou tel équipement sera mesurée à l'aune de leur contribution concrète à l'éducation au développement durable. Quelques critères peuvent ainsi être avancés : pédagogie des bonnes pratiques pour changer les pratiques et les comportements et comprendre là où on peut agir, liens avec les services urbains de la communauté urbaine, partenariat avec les communes et des acteurs économiques, etc.

Projet de la Maison de l'éco-citoyenneté à Saint-Genis-Laval

Le projet pourrait consister à aménager un pavillon appartenant au Grand Lyon, comme lieu de démonstration de travaux possibles favorisant la qualité environnementale (tri des déchets, compost, jardin biologique, récupération des eaux de pluie, chauffe-eau solaire, travaux d'isolation...) à portée d'un propriétaire habitant un quartier périurbain.

Projet du Centre de pédagogie sur l'eau et la nature au Grand Parc de Miribel-Jonage (ferme des Allivoz)

Une étude de faisabilité est en cours, sous maîtrise d'ouvrage du SYMALIM, cofinancée par le Grand Lyon et la Région.

Projet de la Maison des Energies

Une étude d'opportunité est en cours, pour réaliser un nouvel équipement, au Carré de Soie, fédérant les associations actives dans le champ de l'éducation aux économies d'énergie et énergies renouvelables, ainsi que les fédérations d'entreprises du bâtiment permettant des démonstrations pratiques et des formations.

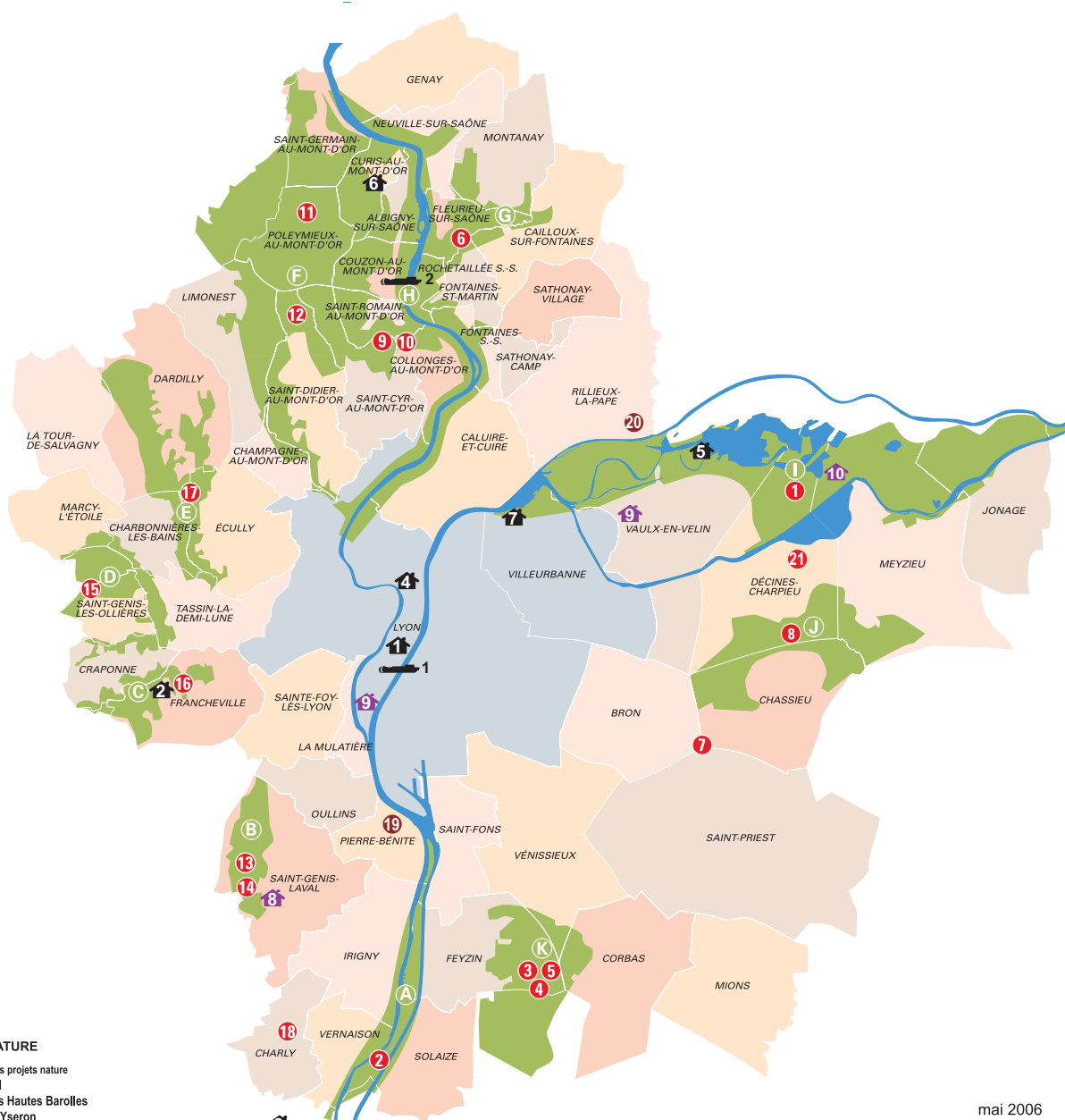


Projet de la péniche Voies Navigables de France

VNF dispose d'une péniche entièrement réhabilitée par ses soins, hors d'eau et basée sur la commune de Rochetaillée sur Saône. Une possible mise à disposition de cet équipement par VNF est en cours de discussion avec le Grand Lyon. Cette péniche pourrait devenir un lieu de sensibilisation sur la Saône et son territoire.

Dans le cadre des futures négociations qui vont être engagées avec certains délégataires de service, des sites pourraient être d'avantage ouverts au public avec des supports éducatifs, par exemple l'ancienne usine des eaux de Caluire.

Lieux d'éducation à l'environnement vers un développement durable



PROJETS NATURE

- Périmètre des projets nature
- A Rhône aval
- B Plateau des Hautes Barolles
- C Vallon de l'Yseron
- D Vallon du Ribes et affluents
- E Vallon de Serres et des Planches
- F Monts d'Or
- G Vallon des Echets
- H Val de Saône
- I Miribel Jonage
- J Collines de l'Est
- K Grandes Terres

SENTIERS NATURE

- 1 Espaces nature des Grands Vernes
- 2 L'Homme et le Fleuve
- 3 Les Alouettes
- 4 Les Moisons
- 5 VTT les Grandes Terres
- 6 La Marinade
- 7 La forêt de Feuilly
- 8 Le Tourmesol
- 9 Les Rapaces
- 10 L'eau
- 11 Les Cabomes
- 12 Rochecardon
- 13 Sacuny
- 14 La Clef des champs
- 15 Paysages des vallons saint-geois
- 16 L'Yzeron
- 17 Le Bois de serres
- 18 Les Vergers
- 21 Forêt pédagogique du machet

EQUIPEMENTS EXISTANTS

- ↑ Maison Rhodanienne de l'Environnement
- ⚙ Grand Moulin de l'Yzeron
- 🏠 Smiril (Grigny)
- 🚲 Maison du vélo (Lyon 1er)
- 🌳 Espace sport-nature (Grand Parc de Miribel Jonage)
- 🏞 Parc de Curis (Syndicat des Monts d'Or)
- 🌳 Parc naturel urbain de la Feysine (Villeurbanne)

EQUIPEMENTS EN PROJET

- 🏠 Maison de l'Ecocitoyenneté (St Genis Laval)
- 🏠 Maison des Energies
- 🌳 Centre de pédagogie eau et nature (Grand Parc de Miribel Jonage)

PENICHES

- 1 Péniche du Val du Rhône
- 2 Péniche de Rochetaillée (VNF)

CIRCUITS

- 19 Circuit de l'eau (Station d'épuration de Pierre-Bénite)
- 20 Circuit Tri des Déchets (Rillieux-la-Pape)

5. Mise en œuvre et financements //

Ce Plan d'Éducation au Développement Durable

- A été élaboré par la Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération (DPSA) sous l'autorité de la Vice Présidente Béatrice VESSILLER.
- Avec la collaboration du groupe dit « interservices » des correspondants « éducation » des services du Grand Lyon : directions de l'Eau, de la Propreté, de la Voirie, de l'Urbanisme, de la Politique de la ville, de la communication et la Mission Coordination Territoriale.
- A été présenté, dans ses principes, aux associations déjà conventionnées avec le Grand Lyon, ainsi qu'à un groupe d'élus, adjoints de l'environnement de plusieurs communes de l'agglomération.
- A été validé par le comité de suivi de l'Agenda 21.

Il s'applique jusqu'à la fin de l'actuel mandat de l'exécutif communautaire.

Le suivi de sa mise en œuvre sera effectué, au plan politique, par le comité de suivi de l'Agenda 21 et, au plan technique et financier, par la DPSA et par la Direction Audit et Contrôle de Gestion - Gestions Externes.

Une mise en œuvre partenariale

La mise en place et le suivi du Plan Local d'Éducation au Développement Durable relève d'une vision collégiale, transversale et thématique représentée dans le comité de suivi Agenda 21 et le Pôle environnement.

Au niveau des services, une mission de coordination du plan est mise en place. Cette mission de coordination sera notamment chargée de :

- Mettre en œuvre les actions d'éducation au développement durable définies par le Plan.
- Coordonner les initiatives des référents techniques dans chacun des services de la Communauté.
- Établir et coordonner le partenariat avec les partenaires publics, les associations, le secteur social, les autres partenaires privés.
- Organiser les événementiels en lien avec les services spécialisés.
- D'une manière générale, assurer le suivi et l'évaluation des actions impliquées par le plan d'éducation au développement durable.

Par ailleurs, en s'appuyant sur « la conduite de projet » développée au Grand Lyon en ce qui concerne la concertation, l'éducation au développement durable doit être identifiée

comme un outil de médiation participant aux objectifs d'appropriation du projet par les habitants. De fait, les services du Grand Lyon doivent mieux intégrer en amont cette question dans leur conduite de projet.

Comme les autres actions relevant de l'Agenda 21 du Grand Lyon, le Plan local fait l'objet d'une programmation et donnera lieu à une évaluation à base d'indicateurs spécifiques et de critères. **Cette évaluation devra être déterminée avec l'ensemble des acteurs concernés à travers des modalités qui restent à préciser.**

L'ensemble des services communautaires sera engagé dans la mise en œuvre du plan et ceci, à partir des fiches-actions identifiées avec ces derniers. Les axes de travail des services et leurs déclinaisons sous forme de fiches-actions figurent en Annexe 1.

Vers une gouvernance d'agglomération de l'éducation au développement durable ?

Un mode de gouvernance à l'échelle de l'agglomération devra être imaginé afin de mieux partager les projets et les diverses démarches engagées par l'ensemble des acteurs de l'agglomération lyonnaise : les communes et leurs syndicats, les gestionnaires d'équipements dédiés à l'éducation au développement durable, les acteurs du monde associatif, les partenaires institutionnels, les partenaires privés.

De manière générale, nous pouvons imaginer un dispositif opérationnel et technique de gouvernance autour de ce plan, avec deux niveaux, afin de partager et faire avancer conjointement les projets:

- Un niveau sera composé de responsables d'équipements, de syndicats « commanditaires » d'animations, ainsi que l'Education Nationale et d'autres institutions (Région, Dren, ...).
- Un autre niveau sera composé d'acteurs de terrain (associations, de bénéficiaires et autres (représentants d'instances participatives)).



Une période d'essai d'une année (2006/2007) scolaire permettra de tester ce fonctionnement.

Plus spécifiquement, les associations d'éducation à l'environnement vers un développement durable occupent une place essentielle en proposant et en mettant en œuvre des animations auprès de différents publics. Le Grand Lyon choisit de s'appuyer sur leurs compétences et leurs capacités opérationnelles tout en veillant à ce que ses propres priorités trouvent leur place dans leurs interventions.

Ce partenariat se traduit par :

- Un conventionnement spécifique.
- Un cadre commun d'évaluation qui devra être précisé d'ici à la fin du mandat.



Les financements du Grand Lyon

Ces dernières années, le Grand Lyon a été financeur de l'éducation à l'environnement vers un Développement durable sur l'agglomération, à travers :

- Des conventions passées entre le Grand Lyon et des associations, pour un montant de l'ordre de 600 K€ par an en 2004 et 2005.
- Des subventions aux projets associatifs et au fonctionnement des organismes gestionnaires des équipements (MRE, Grand Moulin de l'Yzeron) de l'ordre de 220 000 € par an.
- Des participations aux syndicats mixtes qui ont, entre autres activités, un volet éducatif.
- La maintenance des bâtiments dont il est propriétaire.
- Des expositions et des événements réalisés par les services en maîtrise d'ouvrage directe.

Dans les trois années à venir, le Grand Lyon envisage (sous réserve des arbitrages budgétaires annuels) :

- D'engager un projet d'éducation d'envergure pour permettre la coproduction avec les habitants en matière de tri des déchets et en matière de propre-

té des rues et des espaces publics. Ce projet en cours d'étude devra définir précisément pour fin 2006 un plan d'actions mis en œuvre par la direction de la propreté dès 2007 avec un budget spécifique.

- De maintenir le niveau global du budget (DPSA) permettant de conventionner directement avec les associations, tout en réorientant les objectifs pour aller progressivement vers davantage de développement durable en milieu urbain ou périurbain.
- De développer des événements festifs liés à l'environnement et au développement durable.
- De mobiliser davantage les entreprises prestataires ou délégataires des services urbains, autour de partenariats formalisés y compris avec les associations, notamment à l'occasion d'appels à projets.
- De mobiliser des entreprises qui souhaitent s'engager dans l'agglomération pour le développement durable dans le cadre d'un partenariat sur des objectifs définis conjointement.
- De contractualiser avec des communes volontaires sur des objectifs chiffrés et évaluables.

Concernant les équipements existants, le Grand Lyon est prêt à engager des discussions sur l'évolution des objectifs, tout en étant vigilant pour ne pas aller au-delà des subventions de fonctionnement déjà accordées équipement par équipement.

Pour les équipements dont les études d'opportunité ou de faisabilité sont en cours, le Grand Lyon devra prévoir les budgets d'investissement et les subventions de fonctionnement nécessaires en fonction des décisions qu'il prendra.



Les autres partenaires et autres financeurs

Depuis de nombreuses années, certaines communes (Lyon, Villeurbanne, Feyzin, Saint-Genis-Laval, Rillieux-la-Pape...) participent aux projets d'éducation à l'environnement vers

un développement durable, soit par un soutien financier aux associations, soit par la mise à disposition de temps agents. Certaines ont identifié une véritable politique d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ainsi, communes et Communauté urbaine dialoguent et partagent de nombreux objectifs communs.

Le projet éducatif de Lyon Yves FOURNEL - adjoint au Maire, délégué à l'éducation et à la petite enfance, ville de Lyon

« L'éducation à l'environnement et au développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves », indique le Ministère de l'Education Nationale. C'est un axe essentiel du Projet éducatif local de Lyon. On sait, en effet, que l'avenir de l'humanité et de la planète est un enjeu majeur et qu'il faut agir vite.

Mais la difficulté, pour les adultes, est qu'ils n'ont pas toujours vécu dans ce contexte, alors que nos enfants y sont nés. Face à ce contexte, il importe non pas d'apporter des réponses toutes faites - elles n'existent pas - mais d'engager nos enfants dans un processus de prise de conscience. Comment ? Non pas en créant un enseignement spécifique, mais en s'appuyant sur toutes les disciplines. Ainsi, par exemple, de plus en plus de projets d'écoles soutenus par la Ville portent sur l'environnement et le développement durable : les enfants apprennent à cultiver, à faire du recyclage, étudient les énergies renouvelables, etc.

C'est aussi développer des actions innovantes avec différents partenaires comme le volet éducation à la culture scientifique avec Ebulliscience et l'association les Petits Débrouillards, développer des outils pédagogiques dans les hôpitaux (démarche expérimentale engagée avec l'Hôpital Debrousse), ou des actions de sensibilisation et d'éducation avec le jardin botanique du parc de la Tête d'Or et le service des Espaces Verts. Réfléchir sur les grandes évolutions de l'humanité, sur le monde où nous aimerions vivre dans vingt ans, sur la solidarité Nord-Sud, accomplir des gestes concrets...l'éducation au développement durable, par sa dimension globale, est d'abord celle de la responsabilité.

Tout commence par l'enfance Bernadette POMARES - adjointe à l'environnement et au développement durable, ville de Feyzin.

« Me familiariser avec les particularités de ma commune pour mieux la cerner...

Comprendre pourquoi on me demande d'aller à l'école en Pédibus, de fermer le robinet lorsque je me brosse les dents, d'éteindre la lumière, de trier les déchets, de respecter les espaces naturels...

Toutes ces bonnes pratiques, je veux bien les appliquer, mais pourquoi les adultes ne montrent-ils pas l'exemple ? Dois-je devenir le prescripteur de mes parents ? »

C'est là que l'éducation à l'environnement joue un rôle important. Les échos des parents prouvent tout l'intérêt des enfants pour notre environnement et obligent peu à peu les adultes à changer de comportement. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes responsables de demain. Les messages transmis par eux sont plutôt bien accueillis. Profitons de leurs sens en éveil, ils sont nos meilleurs porte-paroles, et de futurs éco-citoyens.

De plus, des institutions publiques soutiennent le Grand Lyon dans sa démarche.

Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée et Corse

Etablissement public de l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau et à lutter contre sa pollution. Son action prend en compte l'eau de la source jusqu'à la mer, dans tous ses usages, en concertation avec les élus, les usagers de l'eau, les associations et l'Etat. En accompagnement de son action, elle participe à la sensibilisation du grand public aux questions de protection de l'eau et des milieux aquatiques en finançant des projets éducatifs (programmes d'actions, outils pédagogiques, projets validés par l'Education Nationale, etc.).

Enfin, les entreprises, partenaires, prestataires ou délégataires de service urbains se mobilisent.

Eco-Emballages et l'éducation à l'environnement

Permettre aux jeunes générations de se construire progressivement en tant qu'éco-citoyen, c'est le fondement de l'éducation à l'environnement que soutient Eco-Emballages depuis de nombreuses années. Aussi Eco-Emballages offre l'opportunité aux jeunes de participer à des projets très concrets à propos de l'environnement à partir de leur cadre de vie, tels que Eco-Ecole et Eco-Parlement des jeunes. Les méthodes pédagogiques qui soutiennent ces programmes amènent les jeunes à travailler en coopération avec les adultes et à prendre leur part de responsabilité dans la vie de leur territoire. Ces projets rassemblent autour des jeunes autant les enseignants que les animateurs des associations d'éducation à l'environnement et les acteurs locaux, élus et responsables d'entreprises.



Eco-Emballages encourage et accompagne ses partenaires les collectivités locales à mettre en œuvre toute démarche éducative qui apporte aux jeunes la capacité d'agir de façon très pragmatique pour l'environnement.

La Fondation Entreprise Réussite Scolaire*

A pour mission de susciter des partenariats innovants entre le monde scolaire et le monde de l'entreprise. Elle s'appuie sur la complémentarité des compétences scientifiques et techniques des entreprises, et des savoir-faire pédagogiques des enseignants du primaire, pour faire découvrir aux enfants différents secteurs d'activité, tels que l'eau, les déchets, les énergies, les bâtiments ou les transports. A l'occasion de son 15^{ème} anniversaire, les fondateurs ont décidé d'affirmer de manière plus volontaire leur engagement en faveur du développement durable, et s'attacheront dès la rentrée 2006 à œuvrer aux côtés des collectivités dans l'éducation à l'éco-citoyenneté.

Le Grand Lyon reste ouvert à tout partenariat avec des entreprises, dans la mesure où les objectifs d'éducation au développement durable seront définis conjointement.

*Fondation reconnue d'utilité publique, créée en 1990 par la Ville de Lyon et de grandes entreprises présentes sur l'agglomération : SUEZ, Veolia Eau, EDF, Gaz de France, Le Crédit Lyonnais, Total, Bouygues, Keolis, Renault Trucks, HP, IBM, Carrefour, Vinci, Thales, Danone, Plastic Omnium, Bayer Cropscience, SIER, Aventis, Matra Nortel communications, Sodexho, Onyx.

Annexe 1 //

Synthèse des axes de progrès pour les services du Grand Lyon et des objectifs opérationnels associés

Le Grand Lyon identifie des axes de progrès permettant aux services communautaires et aux partenaires de développer une éducation au développement durable.

30

4 axes de travail sont ainsi proposés aux services communautaires qui peuvent les décliner en lien avec les acteurs de l'éducation à travers des pistes d'action. Ces dernières sont listées à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Ainsi, les associations doivent garder l'initiative de leurs projets.

Axe 1 : Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et des outils d'éducation au développement durable

Il s'agit de mettre en œuvre des actions et des outils éducatifs pour renforcer les politiques d'agglomération dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des arbres d'alignement, de la collecte et du traitement des ordures ménagères et de la propreté, de l'aménagement de l'espace, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du bruit, de l'air, des déplacements, des espaces naturels et agricoles...

Axe 2 : Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés, en réseau

Ce deuxième axe vise à renforcer les liens, la concertation et la synergie entre le Grand Lyon et les acteurs publics et privés de l'éducation au développement durable, aux plans local, national et international.

Axe 3 : Développer la qualité de l'éducation au développement durable sur le territoire

Il s'agit de faciliter une amélioration de la qualité de la pratique de l'éducation au développement durable sur le territoire en renforçant notamment la concertation, la coordination, la formation et l'accès à l'information des acteurs, ainsi que l'observation et l'évaluation de la pratique.

Axe 4 : Faire connaître, par une communication adaptée, les acteurs, les projets et les résultats du Plan local

Cet axe consiste à diffuser les actions d'éducation au développement durable et leurs résultats auprès des relais et des habitants.

Objectifs opérationnels associés

Axes	Objectifs opérationnels
Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation à l'environnement vers un développement durable.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des projets éducatifs dans les domaines de compétence de la communauté urbaine.• Collecter, concevoir et diffuser des outils éducatifs.• Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire par des supports d'information (expositions, brochures, cédéroms, jeux...).• Organiser et permettre des visites de sites communautaires intégrant les principes du développement durable (centres de tri des déchets, stations d'épuration, projets urbains, projets nature...).• Favoriser une mise en réseau des sites et structures dédiés à l'éducation à l'environnement et au développement durable.
Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés en réseau.	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter toute forme de partenariat, de concertation, de coordination entre les acteurs œuvrant pour l'éducation au développement durable.• Poursuivre le partenariat avec les structures associatives agissant dans les différents domaines de l'éducation au développement durable, dans une perspective de créativité sur les projets.• Poursuivre le partenariat avec les acteurs de l'éducation formelle.• Développer des actions en partenariat avec les organismes et lieux d'éducation non formelle.
Développer et valoriser la qualité de l'éducation à l'environnement vers un développement durable sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'éducation au développement durable dans les instances de concertation (conseil de développement, conseils de quartier...).• Participer à la formation des acteurs et relais en éducation à l'environnement vers un développement durable.• Développer l'observation et l'évaluation concernant l'éducation au développement durable.
Faire connaître, par une communication adaptée, les acteurs, les projets et les résultats du Plan local.	<ul style="list-style-type: none">• Organiser ou participer aux événementiels mobilisateurs en faveur de l'environnement et du développement durable.• Participer à la diffusion de l'information à destination du grand public.• Informer régulièrement les acteurs et les partenaires du suivi de la mise en œuvre du Plan local.• Diffuser auprès du plus grand nombre l'information sur l'action réalisée sur le territoire du Grand Lyon en matière d'éducation à l'environnement vers un développement durable.• Développer un centre de ressources mettant à disposition l'information et permettant les échanges entre acteurs et partenaires.

Enjeux locaux

L'éducation au développement durable est un élément à intégrer dans la conduite de projet.

Le Grand Lyon réalise de nombreux projets pour améliorer le cadre et les modes de vie de ses habitants : renouvellement urbain, qualification des espaces publics, amélioration des déplacements, ... Le projet urbain implique un changement qui peut être vécu de façon inégale par les citoyens concernés. Par ailleurs, ce changement doit répondre au mieux à l'intérêt général et aux besoins de chacun. La concertation avec les citoyens permet, en les associant le plus possible dans la définition et de la réalisation du projet urbain, de mieux vivre ce changement et de faciliter le vivre ensemble de demain.

Ces démarches de concertation sont déjà intrinsèquement éducatives. Cependant, des actions éducatives spécifiques peuvent être menées de façon complémentaire pour optimiser les effets éducatifs et les démarches de concertation même.

Les savoirs peuvent être :

- Connaissances en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables, de fonctionnement des institutions, des procédures de décision publique, de la conduite de projet, ...
- Savoir-faire d'usage.
- Savoir-être : écoute, posture citoyenne, ...

Axe stratégique

- Accompagner les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.

Objectifs opérationnels

- Faire connaître et faciliter l'appropriation des projets urbains par les habitants et les usagers concernés.
- Former un regard sur l'urbanisme, l'environnement du territoire.
- Développer une forme de posture citoyenne chez les habitants, usagers concernés (débat public...).
- Développer l'identité et renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire.

Objectifs pédagogiques

- Faire du projet urbain un acte pédagogique.
- Mettre en œuvre des actions innovantes, originales moins formelles que les actions habituelles.
- Eduquer à l'espace public.
- Eduquer aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables.

Actions projetées

- **Projet pédagogique « Au pays de l'Anneau Bleu »**
Action pédagogique originale croisant l'éducation à l'environnement, l'ethnologie et la créativité artistique à destination des établissements scolaires et périscolaires de l'école primaire au collège (classes 6^e et 5^e) du territoire de l'Anneau Bleu.
- **Accompagnement pédagogique** de la concertation Carré de Soie (Vaulx-en-Velin et Villeurbanne). Action visant à associer des personnes autres que les personnes des dispositifs institutionnels de concertation, par les centres sociaux.
- **Berges du Rhône.** Action visant à élaborer une charte des bons usages des berges entre collectivités et citoyens concernés.

Autres actions pédagogiques à élaborer.

- **Tout territoire.** Action : Réflexion sur la création d'outils (base SIG) au service des actions pédagogiques et des concertations menées sur des projets urbains et sur l'éducation à la ville.

- **Ville et patrimoine.** Dans le cadre des journées du patrimoine, des réflexions sont à poursuivre vers des balades « développement durable ».

Services dédiés

Carole DESMARAIS, Mission concertation / DPSA Grand Lyon
Béatrice COUTURIER, DGDU Grand Lyon
Olivier MARTEL, Education Agenda 21 / DPSA Grand Lyon
Bruno DELAS, Mission site historique / Ville de Lyon
Direction de la communication

Partenaires

Communes concernées : Lyon, Décines, Jonage, Meyzieu, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne,
Grand Parc de Miribel-Jonage, DIREN Rhône Alpes, DRAC Rhône-Alpes, Science et Art, Robins des villes, Agence Locale de l'Energie, Hespul, Oikos.

Enjeux locaux

Le contrat de ville 2000-2006 a identifié 63 quartiers prioritaires, car cumulant un ensemble de handicaps liés à la concentration sur leur territoire de situations sociales difficiles. Ainsi ces quartiers représentent 22% de la population de l'agglomération, 42% des allocataires du RMI et 54% des familles avec des bas revenus (définition CAF).

Face à ce constat, le Contrat de Ville prévoit des financements spécifiques sur un certain nombre d'actions visant à réduire les écarts ci-dessus.

Le futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale en cours de préparation reprend approximativement la même priorisation géographique et les mêmes objectifs. Par ailleurs, il est rappelé la compétence développée au Parc de Miribel-Jonage en matière d'accueil et de co-organisation d'actions relatives à l'éducation à l'éco-citoyenneté, notamment celles qui concernent les publics « Politique de la Ville ».

Ainsi, il est nécessaire de renforcer des actions du Plan d'Education au Développement Durable vers les territoires prioritaires de la politique de la ville et de réfléchir à une adaptation à la situation spécifique de la population de ces territoires.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés en réseau.

Objectifs opérationnels

- Développer le nombre d'actions à réaliser : 1/4 des actions doit être réalisé sur les territoires politique de la ville.

Objectifs pédagogiques

- Adapter la pédagogie des actions aux spécificités de certains publics des quartiers prioritaires.
- Profiter des actions d'éducation au développement durable pour favoriser une mixité, un désenclavement et une meilleure intégration urbaine de ces quartiers.

Actions projetées

La nature des actions concernant les territoires prioritaires est la même que sur les autres territoires, sous réserve des objectifs spécifiques ci-dessus.

Les équipes projet présentes sur les quartiers apporteront leur appui aux opérateurs (associations, services urbains, etc) pour établir tous liens utiles entre ces opérateurs et les communes et partenaires locaux dans les quartiers.

Elles pourront apporter leur appui direct au montage de certaines actions dans la mesure où celles-ci auront été intégrées dans leur priorité de travail par leurs commanditaires.

Les actions qui seront développées devront renforcer localement leur impact en terme de :

- Insertion professionnelle.
- Accès à la citoyenneté.
- Action sur le cadre de vie et la santé.
- Gestion de l'économie familiale.
- Animation des temps de loisir.

Services dédiés

Pierre SUCHET, DSU - Politique de la Ville/DGDU Grand Lyon
Les équipes projet Politique de la ville.

Partenaires

Les communes engagées dans la Politique de la ville, les bailleurs sociaux, les promoteurs privés, les syndicats de copropriété, les associations.

Enjeux locaux

Les enjeux sont les suivants :

- Développer le comportement civique des habitants en matière de propreté.
- Informer et sensibiliser chaque habitant à une gestion durable des déchets (réduction à la source, tri, compostage, gestion des déchets dangereux, des encombrants).

La direction de la propreté du Grand Lyon gère :

- 500 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés à collecter, traiter, valoriser, recycler chaque année (plus d'un kilo par personne et par jour).
- Près de 2 500 kilomètres de voies urbaines et rurales à nettoyer et déneiger.

- Plus de 220 marchés alimentaires à nettoyer chaque semaine.
- Le traitement des déjections canines et le vidage des corbeilles à papier...

Avec près de 2 000 agents, la direction de la propreté est le plus important service du Grand Lyon en termes d'effectif. Mais la propreté est l'affaire de tous et le comportement citoyen de chacun est indispensable. C'est pourquoi de nombreux moyens sont mis en place pour la sensibilisation et l'information du public.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.

Objectifs opérationnels

- Mettre en œuvre des projets éducatifs dans les domaines de compétence de la communauté en environnement et développement durable.
- Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire par des supports d'information (expositions, brochures, cédéroms, jeux...).

Objectifs pédagogiques

- Informer les « grands lyonnais » sur l'organisation et le fonctionnement de la mise en œuvre de la propreté urbaine et de la gestion des déchets.
- Informer les « grands lyonnais » sur les consignes de tri, la notion de matériaux et le devenir des déchets triés.
- Sensibiliser les enfants et les citoyens aux gestes respectueux de l'environnement et du cadre de vie (gestes du tri, « la propreté est l'affaire de tous », etc).

Actions projetées

- **Mise à disposition de moyens et outils** nécessaires à une bonne compréhension des métiers de la propreté auprès des enseignants et autres personnes relais.
- **Actions de sensibilisation** à l'optimisation de la collecte sélective sur un ou plusieurs quartiers.
- **Développement de moyens d'information et d'animation :**
 - Formation de personnes relais (enseignants, gardiens d'immeubles, personnels de MJC, centres de loisirs).
 - Interventions lors de réunions d'associations, comités de quartiers, etc.
 - Animations sur des lieux publics.
 - Visites des sites du Grand Lyon (centres de tri dont le parcours pédagogique du centre de tri Digitale Veolia Propreté, usines d'incinération des ordures ménagères, déchetteries et sites de compostage).

- Prêt d'outils (mallette pédagogique, vidéos, expositions, maquettes).
- Distribution de documentation (guides, livret enseignants, affiches, etc).

Services dédiés

Service Qualité Information, Direction de la propreté / Grand Lyon :
 Danielle HECTOR (visites), Laurence LAVIS (éducation),
 Dominique BRUN (animation grand public),
 04 78 95 88 00, Fax 04 78 95 88 26 - proprete@grandlyon.org
 Direction de la communication / Grand Lyon
 Olivier MARTEL - DPSA / Grand Lyon

Partenaires

Internes : subdivisions de la Direction de la propreté, direction de la communication, DPSA, partenaires transversaux (GPV, DSU, ...)

Externes : Eco Emballages, communes, Education Nationale, partenaires publics / privés, associations.

Enjeux locaux

Le Grand Lyon assure l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées des 1 200 000 habitants et de certaines activités de son territoire.

Pour ce qui concerne l'eau potable, garantir la qualité et la quantité implique la protection des captages, l'entretien et l'amélioration du réseau de distribution.

Côté assainissement, le renforcement de la capacité de traitement doit permettre de limiter la pollution rejetée dans le milieu naturel afin de sauvegarder la qualité de l'eau dans le Rhône et ses affluents.

L'action éducative dans le domaine de l'eau vise en particulier à :

- Expliquer ces missions de production, distribution, épuration de l'eau.
- Faire connaître le circuit de l'eau dans l'agglomération lyonnaise.
- Favoriser l'adoption de bonnes pratiques limitant la consommation.
- Informer sur les modalités d'établissement du prix de l'eau.
- Favoriser l'utilisation de produits sanitaires et d'entretien respectueux de l'environnement.
- Faire découvrir et respecter l'eau dans le milieu naturel, notamment le Rhône, la Saône et les ruisseaux du Grand Lyon.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.

Objectifs opérationnels

- Mettre en œuvre des projets éducatifs dans les domaines de compétence de la communauté en environnement et développement durable.
- Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire par des supports d'information (expositions, brochures, cédéroms, jeux...).

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience des enjeux et sensibilisation à ces derniers.
- Connaissances locales du cycle de l'eau en ville.
- Partage des valeurs de respect, solidarité, citoyenneté.
- Engagement dans l'action.

Actions projetées

Pour découvrir le circuit de l'eau et sa gestion dans l'agglomération lyonnaise, le Grand Lyon propose :

- **Des animations en lien avec des associations**, sur le cycle de l'eau en ville et sur les milieux aquatiques.
- **Des équipements, supports pédagogiques :**
 - Visites, animations, films, livret d'aide à la visite sur le circuit pédagogique de la station d'épuration de Pierre Bénite
 - Réouverture du circuit de visite de la station d'épuration de Saint-Fons pour publics experts
 - Classes et séjours d'eau, fleuve et patrimoine sur la péniche Val de Rhône
- **Mise à disposition de ressources documentaires** (livret d'accompagnement des enseignants sur l'eau, les fleuves et le patrimoine...).
- **Matériel d'exposition itinérante** en prêt aux communes, avec animation éventuelle.

Services dédiés

Jean CHAPGIER, Direction de l'eau / Grand Lyon
Olivier MARTEL, D.P.S.A. / Grand Lyon
Direction de la communication

Partenaires

Agence de l'Eau, Véolia Eau, S.D.E.I., Grand Parc de Miribel-Jonage, SMIRIL, Associations (Péniche Val du Rhône, Fédération du Rhône de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, FRAPNA, Naturama, Arthropologia, Acoucité, Grand Moulin de l'Yzeron/M.R.E., Maison du fleuve Rhône)

Enjeux locaux

Du fait de la situation particulière du territoire, certains risques représentent une menace potentielle pour l'agglomération lyonnaise :

- Risque d'inondation du Rhône, de la Saône ou de leurs affluents.
- Risque météorologique (ruissellement pluvial).
- Risque géologique.
- Risque lié aux installations classées.
- Risque lié au transport de matières dangereuses.

L'analyse montre que près du tiers des populations, des biens et des services de l'agglomération se trouve dans une zone à risque.

La loi impose aux collectivités des efforts de vigilance, prévention et information. L'information doit participer à la construction d'une culture du risque permettant à la population et aux autorités d'adopter les meilleurs gestes possibles en situation de crise.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés en réseau.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire par des supports d'information (expositions, brochures, cédéroms, jeux...).

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience et sensibilisation.
- Connaissances et savoirs objectifs.
- Engagement dans l'action.

Actions projetées

- Le Grand Lyon a participé à l'**élaboration d'un CD-rom et d'un livret pour la prévention des risques majeurs en Rhône Alpes**. Les domaines traités sont les risques industriels, les risques de rupture de barrage, de transport de matières dangereuses, d'avalanche, de mouvement de terrain, de séisme, de crue torrentielle, d'inondation, de feu de forêt. La démarche propose des modules permettant de découvrir chacun de ces risques, de le comprendre au travers d'études de cas, d'agir face au risque, et de connaître les consignes de sécurité.
- **Diffusion et accompagnement** du CD-rom et du livret pédagogique sur la prévention des risques majeurs en Rhône Alpes.

Services dédiés

Mission Écologie/Grand Lyon
 Olivier MARTEL, DPSA/Grand Lyon
 Gérard BERNE/DRIRE Rhône-Alpes

Partenaires

SPIRAL, DRIRE, Région Rhône Alpes, communes, Education Nationale (Rectorat), CIRIMI, Institut des risques majeurs, Métro Grenoble

Enjeux locaux

La qualité de l'air représente la première préoccupation environnementale des habitants de l'agglomération. Associée à des enjeux de santé publique, de protection de l'environnement et du patrimoine bâti, la protection de la qualité de l'air représente une priorité dans laquelle les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer.

Si la pollution soufrée est en diminution constante depuis 15 ans, la pollution de fond par les NOx et les poussières reste en dessous des seuils de qualité, mais nécessite d'être vigilant en adoptant un usage modéré de la voiture et en entretenant correctement les chaudières individuelles. Cependant, la pollution par l'ozone, liée au trafic automobile dans certaines conditions météorologiques, est préoccupante.

Outre sa participation au dispositif de surveillance et de prévention de la pollution de l'air, le Grand Lyon doit agir pour informer et sensibiliser le citoyen, l'inciter à adopter des pratiques de déplacements moins polluantes, entretenir ou modifier ses appareils de chauffage...

Par ailleurs, la qualité de l'air peut aussi être affectée par des agents naturels. Ainsi, le pollen de l'ambroisie constitue chaque été une menace dont le Grand Lyon se préoccupe, notamment en incitant à l'arrachage de cette plante.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire par des supports d'information (expositions, brochures, cédéroms, jeux...).

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience et sensibilisation.
- Connaissance et savoirs objectifs.

Actions projetées

- **Sensibilisation, information** du public sur la qualité de l'air : affichage, site internet de Coparly.
- **Expositions.**
- **Maquette.**
- **Animations pédagogiques** dans les écoles, livrets ressources enseignant.
- **Aide à la mise en place de plans de déplacements domicile-école** (voir fiche éducation à la mobilité durable), de plans de déplacement d'entreprises ou d'administrations.
- **Campagnes annuelles d'information** sur l'ambroisie.
- **Événements** (semaine de la mobilité, thème prioritaire de l'Agenda 21 « Air, Mobilité, Santé »).

Services dédiés

Pierre CREPEAUX, Mission écologie urbaine, DGDU / Grand Lyon
Olivier MARTEL, DPSA/Grand Lyon
Olivier LAURENT, Mission déplacements, DGDU/Grand Lyon
Direction de la communication

Partenaires

Réseau de surveillance COPARLY
Réseau national de surveillance aérobiologique - RNSA
Petits Débrouillards (association)

Enjeux locaux

Le bruit est l'une des plus importantes nuisances ressenties par les Lyonnais. Ils estiment qu'il s'est aggravé au cours des années.

La loi de 1992, renforcée par la directive européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, impose la réalisation et la publication de cartes de bruit stratégiques pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants. L'association ACOUCITÉ joue un rôle d'observatoire du bruit pour le Grand Lyon. Elle informe et conseille les élus et les collectivités locales, propose, organise et conduit des programmes de recherche appliquée et des actions expérimentales dans le domaine du bruit.

Si les modélisations acoustiques, diagnostics acoustiques et mesures sonométriques permettent de disposer d'un panorama complet du bruit dans l'agglomération, la question des nuisances sonores est fortement associée à la perception et au ressenti des personnes face à ces nuisances.

L'action éducative doit consister à informer les habitants sur la réalité de la situation, leur apprendre à comprendre les différentes notions et expressions acoustiques, à poursuivre les enquêtes citoyennes de perception - chacun étant victime mais aussi auteur de bruits dans ses activités - et informer sur les possibilités d'actions dans les comportements individuels.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés en réseau.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire par des supports d'information (expositions, brochures, cédéroms, jeux...).

Objectifs pédagogiques

- Mettre à la disposition du public jeune une information fiable et transparente.
- Faciliter sa participation de (jeune) citoyen au débat public.

38

Actions projetées

Pour découvrir son environnement sonore, le Grand Lyon propose :

- **Un livret ressource** « environnement sonore »
- Pour les scolaires en cycle 3 (CE2, CM1, CM2), **des temps d'animation** avec au moins trois d'une demi-journée chacune. La démarche pédagogique proposée place l'enfant dans le statut de « citoyen, acteur du développement durable ».

La séance se déroule en classe avec :

- Des activités de réflexion, d'écoute, de discussions et de rédaction.
- Une information sur les sons et leurs manifestations avec des diaporamas sonorisés qui appuient les exposés.
- Une prise de conscience de sa propre contribution à l'environnement sonore.
- La mesure des bruits urbains par une enquête.
- Les solutions pour maîtriser les nuisances sonores.

Services dédiés

Julie VALLET, Mission écologie, DUDU / Grand Lyon
Olivier MARTEL, DPSA / Grand Lyon
Direction de la communication

Partenaires

Observatoire de l'environnement sonore du Grand Lyon,
Acoucité, APIEU Mille Feuilles

Enjeux locaux

De 1986 à 1995 nos déplacements dans l'agglomération se sont accrus de 25%, et la part de la voiture a encore augmenté. 53% des déplacements sont effectués en voiture, contre 32% à pied, 14% en TC et 1% en deux-roues.

En particulier, près de 80% des déplacements domicile-école se faisaient à pied en 1976 contre seulement 60% en 1995.

Les enjeux liés à la sobriété énergétique, à la lutte contre l'effet de serre, à la santé publique, à la qualité du cadre de vie urbain... nécessitent une évolution des comportements pour diminuer la part de la voiture en ville. C'est l'objectif du PDU.

Grâce aux plans de déplacements domicile-école, parents solidaires, enseignants, et collectivités agissent ensemble pour que les enfants se déplacent autrement qu'en voiture.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.

Objectifs opérationnels

- Réduction de la place de la voiture et promotion des modes doux de déplacement et des transports collectifs dans le cadre des objectifs du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.).
- L'éducation à la mobilité durable contribue au changement nécessaire de culture et de comportements.

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience de la nécessité de limiter la part de la voiture dans les déplacements, éduquer aux transports alternatifs.
- Engagement des enfants, des familles et de la communauté éducative dans une action éco-citoyenne à travers la mise en place de plans de déplacements domicile-école.

Actions projetées

- **Plans de déplacements domicile-école**
Différents outils sont proposés par le Grand Lyon pour informer et faciliter la mise en place de plans de déplacements domicile-école :
- Co-formations.
- Fiches méthodologiques téléchargeables sur www.grandlyon.com.
- Accompagnements méthodologiques.
- Panneaux « stations pédibus ».
- Lettre électronique gratuite par abonnement témoignages des actions :
- <http://www.grandlyon.com/pedibus>

En juin 2006, 54 écoles dans l'agglomération lyonnaise ont des lignes quotidiennes de Pédibus. L'objectif est d'augmenter de 15 écoles par an.

- **Education aux déplacements domicile-école**
Un programme d'animations commun avec quatre associations, conventionnées par le Grand Lyon offre des pistes aux enseignants, avec une approche pluridisciplinaire.
- **Velo - Ecole** : animations permettant d'apprendre à faire du vélo en ville.

- **Education au vélo** : animation au sein des groupes scolaires et au sein des centres de loisirs.

- **Education aux transports urbains.** Développement d'animations pédagogiques et d'événements, en particulier lors de la semaine de la mobilité durable, pour inciter à l'usage des TC.

Services dédiés

Olivier MARTEL, DPSA/Grand Lyon
Keroum SLIMANI, Direction de la voirie / Grand Lyon
Olivier LAURENT, Mission déplacements, DGDU / Grand Lyon
Brigitte BADINA-RADIGUET, Direction de la communication / Grand Lyon
Jocelyn BLANC, Direction de la communication / Grand Lyon

Partenaires

Inspection académique, SYTRAL, Région, TCL, SNCF.
Accompagnement méthodologique des plans de déplacements domicile-école, avec les associations APIEU Mille Feuilles et Pignon sur Rue.
Animations, avec les associations APIEU Mille Feuilles, HESPUL et Robins des villes.
Éducation au vélo, avec Pignon sur Rue.

Enjeux locaux

Les espaces naturels (13 000 ha) et agricoles (10 000 ha) forment l'armature de la trame verte de l'agglomération.

L'agriculture concerne 1000 emplois directs et 8 000 emplois indirects.

Les 210 exploitations agricoles professionnelles fournissent des productions très diversifiées (polyculture, arboriculture, horticulture, maraîchage, céréales).

Le rôle économique de l'agriculture s'accompagne d'un rôle essentiel pour la qualité du paysage à l'interface ville-campagne et la préservation de la biodiversité et des équilibres naturels du territoire.

Ces différents rôles de l'agriculture nécessitent d'être mieux connus et respectés par les habitants de l'agglomération.

D'une manière générale, la préservation des espaces naturels par les habitants de l'agglomération passe par une meilleure connaissance de leurs richesses et de leur fragilité, et constitue un élément essentiel dans l'attractivité de l'agglomération.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.

Objectifs opérationnels

- Faire reconnaître la valeur et l'intérêt des espaces naturels et agricoles.
- Faire participer à la préservation de ces espaces, à leur entretien et à leur respect.

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience du rôle joué par les agriculteurs et les espaces agricoles dans l'économie locale, la préservation du paysage et de la biodiversité, les équilibres naturels, la relation ville-campagne.

Actions projetées

Quel que soit le thème de l'animation développé, celle-ci se déroule selon un protocole éducatif comprenant 2 à 3 demi-journées en salle et une demi-journée sur le terrain pour permettre d'approfondir le sujet :

- **Des animations dans les espaces agricoles** et portant sur la connaissance du territoire (localisation, visite de sites, connaissance du contenu des sites), ainsi que sur la connaissance du cycle végétal et animal.
- **Des animations portant sur les différentes pratiques agricoles**, les espèces cultivées, les animaux élevés, les cycles de cultures, etc.
- **Des animations portant sur la connaissance des territoires**, des milieux naturels, de la faune, de la flore, et des cycles de vie.

Services dédiés

Véronique HARTMANN, Mission écologie, DGDU / Grand Lyon

Direction de la communication / Grand Lyon

Partenaires

Département du Rhône, Chambre d'Agriculture du Rhône, Afibel, Office National des Foëts

Arthropologia, CORA, FRAPNA, Naturama...

Enjeux locaux

Le Grand Lyon bénéficie d'un environnement de qualité, avec des paysages diversifiés et de nombreux milieux naturels et agricoles, abritant une grande biodiversité.

Les espaces naturels et agricoles périurbains représentent 24 000 ha, soit près de la moitié de la surface du Grand Lyon. Depuis plusieurs années, le Grand Lyon développe le principe d'une trame verte d'agglomération, et a pris la compétence « espaces naturels et agricoles » en juillet 2004.

La préservation de cette trame verte et de ses corridors biologiques passe aussi par l'appropriation des espaces naturels et agricoles par les riverains et les habitants de l'agglomération. Ils doivent pouvoir prendre conscience de l'importance de ces espaces tant au plan écologique qu'au plan du fonctionnement de l'agglomération.

Une quinzaine de projets nature sont ainsi mis en place, en partenariat avec les communes, le Département, les associations, la Chambre d'Agriculture... Ils visent à :

- Mieux connaître les espaces.
- Préserver ces sites.
- Mieux gérer ces sites et leur fréquentation.
- Aménager des sentiers et conduire des actions d'animation permettant de découvrir et mieux comprendre ces espaces périurbains.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés en réseau.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire par des supports d'information (expositions, brochures, cédéroms, jeux...).
- Organiser et permettre des visites de sites communautaires acteurs ou intégrant les principes du développement durable (centres de tri des déchets, stations d'épuration, projets urbains, projets nature...).

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience et sensibilisation.
- Meilleure connaissance du fonctionnement des écosystèmes, de la fragilité des milieux et de leur richesse pour un plus grand respect de ces espaces.
- Connaissance du monde agricole et du cycle de la culture.
- Sensibilisation sur l'alimentation.

Actions projetées

- **Animation pédagogique auprès des écoles** des communes participant à un projet nature, organisée sous la forme d'une série de 3 à 4 animations comprenant au moins une sortie sur le terrain.
- **Animation pédagogique auprès du grand public** et des structures d'accueil de jeunes hors période scolaire (centres sociaux...), sous la forme de chantier éco-volontaire ou d'une visite guidée.

Services dédiés

Véronique HARTMANN, Mission écologie, DGDU / Grand Lyon,
Olivier MARTEL, DPSA / Grand Lyon
Direction de la communication / Grand Lyon

Partenaires

Département du Rhône, communes, syndicats, Chambre d'Agriculture du Rhône, associations

Enjeux locaux

Le Grand Lyon est engagé dans une action de grande ampleur pour la gestion des 66 000 arbres d'alignement de l'agglomération. En plus de sa valeur esthétique, patrimoniale et éducative, cette véritable forêt urbaine joue un rôle dans la création de microclimats, la réduction de l'éblouissement, l'atténuation du bruit, de l'érosion, de la pollution de l'air...

Les actions d'information et de sensibilisation du public au patrimoine arboré du Grand Lyon s'inscrivent dans la continuité de la charte d'écologie urbaine (1997), puis de la charte de l'arbre du Grand Lyon (2000) qui vise à protéger les arbres de l'agglomération, bien concevoir les aménagements pour développer harmonieusement l'arbre dans la cité, informer et sensibiliser le public.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire en faveur de l'environnement et d'un développement durable.

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience de l'importance du patrimoine arboré du Grand Lyon, sensibilisation à la diversité de ce patrimoine.
- Diffusion de connaissances sur les fonctions des arbres en ville, la nécessité et les méthodes de leur entretien et de leur protection.

Actions projetées

- **Mise en place de panneaux d'identification des essences** sur les tuteurs de nouveaux arbres plantés dans les zones d'habitation (bandeaux simples avec le nom de l'arbre, bandeaux plus détaillés).
- **Accueil du public constitué en groupe** sur un chantier de voirie (chantier de plantation, chantier d'abattage, chantier de taille).
- **Accompagnement de projets de sensibilisation à l'arbre urbain :**
 - Prêt d'exposition sur la gestion de l'arbre urbain, accès à une bibliographie technique et pédagogique, une base de données photographiques, une cartothèque.
 - Mise en réseau avec des professionnels (pépiniériste, élagueur, scierie, chaufferie bois, artiste...).
 - Conseils.
- **Accompagnement de projets communaux sur l'arbre urbain**
 - Accompagnement méthodologique : mise en réseau avec des professionnels du monde éducatif, culturel, paysagiste, pépiniériste...
 - Mise à disposition de ressources documentaires.
 - Conseils.
 - Aide à la mise en place de circuits botaniques : prêt de supports de signalisation, aide à la création de maquettes, accès à une base de données photos...

Services dédiés

Frédéric SEGUR
 Abderazag AZZOUZ
 Voirie ingénierie arbres et paysages, Direction de la voirie / Grand Lyon
 arbres@grandlyon.org
 Olivier MARTEL, DPSA / Grand Lyon
 Direction de la communication / Grand Lyon
 Service informatique / Grand Lyon

Partenaires

Communes, associations (Arthropologia, Frapna, Naturama, Passe-jardins...)

Enjeux locaux

Les espaces verts aménagés (parcs, jardins publics, jardins privés) représentent 29% de la surface de l'agglomération (avec toutefois une répartition inégale entre les communes).

L'espace occupé par la nature en ville est donc relativement important. Le maintien, voire le développement, d'espaces naturels de qualité en ville concerne à la fois la qualité de la

vie et la préservation de la biodiversité. Le développement des jardins citoyens participe à cet enjeu.

Outre le maintien ou le développement de la biodiversité en ville, le jardin citoyen répond à des perspectives multiples : permettre un contact et une appropriation avec le milieu et les rythmes naturels, éduquer à l'environnement, développer le lien social, faciliter l'insertion de personnes en difficulté, favoriser les contacts intergénérationnels...

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés en réseau.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire par des supports d'information (expositions, brochures, cédéroms, jeux...).

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience et sensibilisation.
- Connaissances et savoirs objectifs.
- Engagement dans l'action.

Actions projetée(s)

- **Aide au développement** des jardins partagés à travers :
 - L'organisation de forums.
 - Le financement d'aménagements.
 - Le conseil aux porteurs de projets.
 - La co-formation d'animateurs de jardins pédagogiques.
 - La diffusion des fiches « jardins citoyens ».
- **Réalisation d'animations nature en ville**, sur la biodiversité.
- **Accompagnement de projets sur l'arbre urbain** : panneaux d'information, visites de chantiers, prêt d'expositions... (voir fiche action connaître et respecter le patrimoine arboré du Grand Lyon).

Services dédiés

Jean VILLIEN, Mission écologie, DGDU / Grand Lyon
Olivier MARTEL, DPSA / Grand Lyon
Direction de la communication

Partenaires

Communes, associations (Passe-jardins, les cultivateurs, Arthropologia, Cora, Frapna, Naturama, ...).

Enjeux locaux

En 2005, après une démarche prospective sur la question de l'homme et de l'animal en ville, le Grand Lyon (première communauté urbaine en Europe à le faire) s'est doté d'une mission « animalité urbaine ».

Cette mission décline une approche globale, transversale, durable et innovante de l'homme et de l'animal en ville, pour l'élaboration d'une politique du vivant dans la ville (animal et végétal), et sa déclinaison dans les politiques publiques du Grand Lyon (espaces publics).

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés en réseau.

Objectifs opérationnels

- Traiter les aspects de la pollution canine et permettre une cohabitation harmonieuse entre possesseurs d'animaux de compagnie et non possesseurs d'animaux.

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience et sensibilisation.
- Connaissances et savoirs objectifs.

Actions projetées

- **Sensibilisation, information, formation** des principaux services communautaires et municipaux concernés et leurs agents.
- **Conseils, montage et accompagnement de projets** sur les communes.
- **Symposium, colloques, conférences, débats interdisciplinaires**, ouverts au public.
- **Biennales événementielles festives** mettant en situation les hommes et les animaux et valorisant leurs liens sur l'espace public (Fête mondiale des animaux, Chien-Lumière, Biennale de la danse).
- **Forum-débats, démonstrations et cours d'éducation canine**, balades canines urbaines, suivis de la remise du diplôme Grand Lyon de conducteurs de chiens en ville et ambassadeurs de l'animalité urbaine.
- **Interventions et animations ponctuelles** sur l'espace public.
- **Animations pédagogiques scolaires** par le biais d'un module interactif « mon animal en ville » et d'un magazine sur l'animalité urbaine.

Cette approche prend appui sur:

- Les éléments déterminants recueillis auprès des villes européennes de plus de 100 000 habitants ayant obtenu des résultats significatifs.
- La prise en compte de la présence animale, en amont, dès la conception et l'aménagement de l'espace urbain, aux fins d'une meilleure cohabitation et d'un réel partage.

Une communication de proximité est mise en œuvre avec les différents protagonistes, dont les possesseurs de chiens, sur un site pilote Lyon 4 - Lyon 1 et proposée aux communes et arrondissements prêts à s'engager.

Services dédiés

Geneviève BERNARDIN, Mission animalité urbaine, Direction de la Propreté / Grand Lyon

Partenaires

Ecole Nationale Vétérinaire, MERIAL, Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, Fédération Nationale des chiens guide d'aveugles, HandiChiens, Rhonaldis, universités.

Enjeux locaux

Pour s'approprier la culture du développement durable, pour coproduire avec tous le territoire de l'agglomération lyonnaise, les différents types de formations sont indispensables,

que ce soit pour les agents du Grand Lyon et des communes pour les partenaires, pour les habitants.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.

Objectifs opérationnels

- Informer, former et coformer les différents publics à l'action communautaire en faveur de l'environnement et d'un développement durable.

Objectifs pédagogiques

- Prise de conscience et sensibilisation.

Actions projetée(s)

- **Mise en place de formation interne** des agents du Grand Lyon, avec le centre de formation du Grand Lyon basé à Saint-Fons.
- Les infrastructures du Grand Lyon sont des lieux potentiels de pédagogie, et donc des **visites et des animations** seront développées (subdivisions des services du Grand Lyon, déchetteries, stations d'épuration, ...).
- **Participation à la formation annuelle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale Rhône-Alpes** « Mettre en place une politique d'éducation à l'environnement ».
- **Participation au plan académique de formation des enseignants** à la demande de l'inspection académique du Rhône, dans le cadre de leur charte d'éducation à l'environnement et de la généralisation (circulaire du 8 Juillet 2004 du bulletin officiel de l'Education Nationale).
- **Création de formations pour les animateurs de structures de quartiers** avec des partenaires (centres sociaux...), des conseillers d'économie sociale et familiale, des bailleurs sociaux.

- Poursuite des **co-formations sur les jardins pédagogiques**, sur les plans de déplacements domicile-école.
- **Accueil d'étudiants** en stage dans différents services du Grand Lyon.

Services dédiés

Francis ROSSERO, Direction des ressources humaines / Grand Lyon
Olivier MARTEL, DPSA / Grand Lyon

Partenaires

Communes, Centre National de la Fonction Publique Territoriale Rhône-Alpes, Académie de Lyon, associations (Passe-jardins, Pignon sur Rue, Apieu Mille Feuilles...)

Enjeux locaux

Depuis 1992, la coopération décentralisée permet aux collectivités territoriales de nouer des liens de véritable partenariat avec des homologues à l'étranger, en Europe, en Afrique, en Asie ou en Amérique latine. Au Grand Lyon, il s'agit pour l'essentiel de rechercher ensemble des solutions pour offrir un meilleur cadre de vie et permettre au plus grand nombre l'accès à des services locaux.

Ainsi, le Grand Lyon favorise des transferts d'expériences dans les domaines aussi différents que le traitement des déchets, l'accès à l'eau, le développement du tourisme équitable, les transports, la mise en lumière, la lutte contre la fracture numérique.

Si la Communauté urbaine de Lyon exporte des savoirs-faire, il y a aussi un réel échange, une vraie réciprocité.

Elle apprend beaucoup des autres et arrive à perfectionner les techniques.

En matière d'éducation au développement durable, une priorité est identifiée : économie solidaire et commerce équitable. Il est important de convaincre les consommateurs que chaque acte d'achat peut et doit être harmonieux et durable. Cette problématique permet ainsi de sensibiliser tout un chacun aux échanges Nord Sud, et aux solidarités locales et globales que tout le monde peut mettre en œuvre à tout moment.

Axe stratégique

- Accompagner et soutenir les politiques d'agglomération par des actions innovantes et outils d'éducation au développement durable.
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés en réseau.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et informer les différents publics à l'action communautaire par des supports d'information (expositions, brochures, cédéroms, jeux...).
- Eduquer au développement et à la solidarité internationale.

Objectifs pédagogiques

- Connaissances et savoirs objectifs.
- Engagement dans l'action.

46

Actions projetées

- Le Grand Lyon, en lien avec l'association Equi Sol, a engagé un travail conséquent en matière d'éducation au commerce équitable et le soutien de la Région Rhône-Alpes. A ce titre, **un guide des ressources en Rhône Alpes (2004)** permet d'identifier les acteurs et les pratiques pédagogiques, mais aussi d'informer et de sensibiliser des publics toujours plus variés.
- **La réalisation d'animations auprès des écoles** et des structures de quartiers se poursuivra avec les associations.

Services dédiés

Guy PEYRETTI, DRI-Coopération décentralisée / Grand Lyon
Olivier MARTEL, DPSA / Grand Lyon.

Partenaires

Le collectif SILYON (Solidarité Internationale en région lyonnaise), Artisans du Monde, EquiSol.

Annexe 2 //

Synthèse des rôles des acteurs

Acteurs, rôles et organisation technique

Le tableau suivant présente les différents éléments de mise en œuvre des quatre axes pour chacun des acteurs concernés.

Référents et acteurs concernés	Objectifs opérationnels	Fréquence
Mise en place et coordination du Plan local		
Comité de suivi politique : Agenda 21 et Pôle environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitre les orientations générales du Plan. • Décide sa mise en œuvre. • Suit le Plan local. 	Au minimum une fois par an, plus si nécessaire
DPSA	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des actions d'éducation au développement durable définies par le Plan local. • Coordination des initiatives des référents techniques dans chacun des services de la Communauté avec une même méthodologie. • Organisation des événementiels en lien avec les services spécialisés. • Relais Grand Lyon vis à vis des partenaires sauf projets définis avec les services. 	Permanent
Groupe interservices	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des conventions et des orientations budgétaires avec les services. • Proposition au comité de suivi politique. • Coordination du partenariat avec les partenaires publics, les syndicats mixtes, les associations, le secteur social, les autres partenaires privés. • Suivi et évaluation des actions impliquées par le plan local d'éducation au développement durable. 	Permanent
Service Gestion Externe	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des conventions et suivi auprès des associations (Agence Locale de l'Energie, Acoucité, COPARLY, Maison Rhodanienne de l'environnement) en synergie avec le chef de projet. 	

Autres partenaires

Communes et syndicats mixtes	<ul style="list-style-type: none">• Échange d'expériences et recherche d'optimisation des moyens.• Recherche de contractualisations Grand Lyon/communes/syndicats mixtes.	Rencontre annuelle
Conseil de développement du Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none">• Information sur le bilan et contribution à la future actualisation du plan local.	Annuel
Gestionnaires d'équipements dédiés	<ul style="list-style-type: none">• Propositions de programmes annuels d'actions répondant aux axes stratégiques, au thème "air santé mobilité" et aux approches territoriales.• Mise au point de conventions pluriannuelles.• Mise en réseau des équipements.	Réunion annuelle
Partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none">• Convention Agence de l'Eau.• Convention ADEME.• Partenariat avec l'Inspection Académique.• Partenariat avec le Rectorat, IUFM, INRP.	Bilans annuels
Associations	<ul style="list-style-type: none">• Propositions de programmes annuels d'actions répondant aux axes stratégiques.• Bilan et modalités de travail.• Information du Grand Lyon vis à vis des associations.	Réunions semestrielles
Secteur social	<ul style="list-style-type: none">• Partenariat à développer avec la Jeunesse au plein air et la Fédération des centres sociaux.• Recherche de conventions de partenariat, par exemple avec l'Association Départementale d'Education pour la Santé.	
Partenaires privés	<ul style="list-style-type: none">• A préciser suivant les partenaires.	Sur projets
Parents	<ul style="list-style-type: none">• Collaboration sur projets.• Co-formation, journées d'échanges.	

Assurer partout **un développement qui dure et qui profite à tous**, concilier efficacité économique, protection de l'environnement et équité sociale : voilà ce que propose le développement durable.

La définition énoncée en 1987 par Mme Gro Harlem Brundtland, ancienne Premier Ministre de Norvège et Présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, est aujourd'hui adoptée par tous : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le développement durable engage à considérer **l'Economie, le Social et l'Environnement** dans leur ensemble, en prenant en compte leurs interactions, afin de parvenir à un développement qui soit à la fois équitable, viable et vivable.

Tous concernés

Le développement durable n'est pas pour autant un concept réservé aux seuls décideurs : **chacun est concerné**, entreprises comme collectivités, institutions internationales comme petites communes, citoyens comme gouvernements.

Car le développement durable nous engage à **modifier nos modes de production et de consommation**, afin de respecter l'environnement humain et naturel, tout en permettant à chaque habitant de la planète de satisfaire ses besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler, vivre dans un environnement sain...

Il appelle à un **changement de comportement** face aux problèmes actuels et menaces à venir : inégalités sociales, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de biodiversité...

Il impose une **ouverture d'esprit** temporelle (penser sur le long terme, pour les générations futures), et spatiale (prendre en compte le bien-être de chacun, habitant du Sud ou du Nord, régions ou quartiers voisins).

Enfin, le développement durable repose sur une nouvelle forme de **gouvernance** qui entend mobiliser les habitants afin qu'ils participent plus activement aux processus de décision. Cette « démocratie participative » engage plus fortement le citoyen.

Mais pourquoi chercher à corriger et améliorer notre développement ?

Deux raisons majeures nous incitent à agir au plus vite et à imaginer de nouvelles formes de développement.

En premier lieu, l'état de notre environnement : les ressources naturelles s'épuisent et la consommation environnementale est alarmante.

Autre raison : notre mode de développement actuel nous conduit à de nouvelles échelles où global et local s'influencent.

Cette prise de conscience mondiale est apparue dans les années 70, avec les premières catastrophes écologiques et les premiers constats d'inégalité dans le développement de l'humanité. Mais ce n'est que depuis le début des années 90 que nous sommes capables d'évaluer l'impact réel de notre mode de vie sur l'environnement, dépassant dès lors les simples constats.

Naissance de l'Agenda 21 à Rio

Adopté par les participants au Sommet de Rio, l'Agenda 21 énonce 2 500 recommandations à mettre en œuvre pour un développement plus durable. Les pays signataires se sont engagés à ce que leurs collectivités s'emparent de la démarche via un Agenda 21 local.

80 villes d'Europe se mobilisent

La signature en 1994 de la charte d'Aalborg pour le développement durable marque de manière forte la participation active des collectivités européennes. D'autres textes européens ont depuis confirmé cet engagement.

L'Agenda 21 local est un document stratégique qui présente le projet de développement durable d'une ville ou d'un territoire. Il décrit sur le court, le moyen et le long terme les actions concrètes que la collectivité souhaite mettre en œuvre.

A chaque collectivité locale son Agenda 21

C'est l'implication des collectivités qui permettra d'atteindre véritablement les objectifs fixés à Rio. Pour cela, chaque collectivité peut imaginer son propre Agenda 21 et se fixer une stratégie et un programme d'actions pour le 21^e siècle. Au Grand Lyon, un Agenda 21 communautaire a été adopté en mai 2005. Le plan d'actions du Grand Lyon se construit autour de 5 grandes orientations, déclinées en 86 actions :

- 1 Favoriser la cohésion sociale et le développement économique.
- 2 Lutter contre l'effet de serre.
- 3 Améliorer le cadre de vie des habitants.
- 4 Animer la prise en compte du développement durable avec les communes comme partenaires.
- 5 Mobiliser pour un développement plus durable.

L'élaboration d'un Plan Local d'Éducation à l'Environnement vers un développement durable est l'une des 86 actions.

Des outils - ressources sont à la disposition d'enseignants et d'animateurs, en vue de développer une forme d'autonomie dans les projets écocitoyens.

Quelques exemples d'outils réalisés par le Grand Lyon ou avec des partenaires, dans différents domaines.

Développement durable

- Exposition sur le développement durable (Direction de la Prospective et Stratégie d'Agglomération Lyonnaise (D.P.S.A.) et Direction de la communication / Grand Lyon).
- Exposition Environnement et développement durable (Direction de la Prospective et Stratégie d'Agglomération Lyonnaise (D.P.S.A.) et plaquettes d'information).
- Passeport Eco-citoyen
- Logiciel calcul empreinte écologique
- MRE

Eau

- Exposition sur l'eau (Direction de la communication et Direction de l'Eau / Grand Lyon).
- Circuit pédagogique de la station d'épuration de Pierre-Bénite (Direction de l'Eau et D.P.S.A. / Grand Lyon).
- Livret - ressources sur l'eau, les fleuves et le patrimoine (Direction de la Prospective et Stratégie d'Agglomération Lyonnaise (D.P.S.A.) et Direction de l'Eau/Grand Lyon, Péniche Val du Rhône et associations partenaires).
- Classes ou centres de loisirs « Eau, fleuves et Patrimoine » (D.P.S.A. et Direction de l'Eau / Grand Lyon, Agence de l'Eau et Péniches Val du Rhône).

Déchets

- Expositions sur le tri des déchets, sur le compostage (Direction de Communication et Direction de la Propreté / Grand Lyon).
- Livret des déchets ménagers - guide à l'usage des enseignants (Direction de la Propreté / Grand Lyon).
- Nombreux CD et vidéos (Direction de la Propreté / Grand Lyon).
- Circuit pédagogique du centre de tri des déchets Digitale Véolia Propreté à Rillieux-la-Pape.

Arbres et paysages

- Exposition sur les arbres (Mission Arbres et Paysages / Direction de la Voirie).
- Accompagnement pour des parrainages de plantations d'arbres (Mission Arbres et Paysages / Direction de la Voirie).
- Livret - ressources sur les arbres et les paysages (Missions Arbres et paysages/Direction de la Voirie et D.P.S.A./Grand Lyon, associations partenaires).

Environnement sonore

- Livret ressources sur l'environnement sonore (D.P.S.A./Grand Lyon et Acoucity).
- Posters pédagogiques (Acoucity).

Énergies

- Livret ressources sur les énergies renouvelables (Agence Locale de l'Énergie et Hespul).
- Exposition « la Maison Écologique » (Mission écologie/Grand Lyon, Agence Locale de l'Énergie / Métro de Grenoble / ADEME).
- Classes Énergies (D.P.S.A./ Grand Lyon, Agence locale de l'Énergie, Hespul, Oikos).

Habitat écologique

- Actes du colloque « Habitat Santé Environnement » Mars 2005 (Mission écologie urbaine / Grand Lyon, Oïkos).

Plans de déplacements domicile-école

- Fiches méthodologiques téléchargeables sur www.grandlyon.com, D.P.S.A. et Direction de la Voirie / Grand Lyon.
- Coformations annuelles « Mettre en place un plan de déplacements domicile-école ».
- Expositions D.P.S.A. / Grand Lyon.
- Accompagnement méthodologique (D.P.S.A. / Grand Lyon et associations APIEU Mille Feuilles et Pignon sur Rue).

Air

- Livret ressources sur l'air (D.P.S.A. et Mission écologie/Grand Lyon, Petits débrouillards et COPARLY).

Urbanisme

- Outil pédagogique « La ville en valise » (D.P.S.A./Grand Lyon, DRAC et Robins des villes).
- Classes de villes (D.P.S.A. / Grand Lyon et Robins des villes).

Risques

- CD-Rom éducatif sur les risques majeurs (DRIRE Rhône-Alpes et partenaires).

Vivant dans la ville

- Education canine (Forum, cours, balade, diplôme).
- Module interactif (conduite et gestion de l'animal au quotidien en ville).

Espaces naturels et agricoles

- Guide Grand Lyon Nature, dont les sentiers pédagogiques (Mission écologie / Grand Lyon).
- Expositions « Empreintes de la Nature » ((Mission écologie / Grand Lyon, Naturama).
- Exposition Brins d'Art (Mission écologie/Grand Lyon, Région Rhône-Alpes, Frapna).
- Outils pédagogique du Grand Parc de Miribel-Jonage (exemple : A la recherche des animaux du Parc).
- Outils pédagogiques du SMIRIL (exemple : rallyes eau, oiseaux).
- Outils pédagogiques du Syndicat mixte des Monts-d'Or (exemple : sentiers thématiques).

Jardins

- Fiches « Jardins citoyens » (Mission écologie / Grand Lyon et Passe-jardins).
- Formation annuelle « Créer un jardin pédagogique » (D.P.S.A / Grand Lyon et Passe-jardins).

Commerce équitable

- Guide régional des ressources sur l'éducation au commerce équitable (Mission écologie / Grand Lyon, Région Rhône-Alpes, Equisol).
- Cd « dans la peau d'un producteur de café » (Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon et Equisol).

Plus général

- Passeport écocitoyen (D.P.S.A. / Grand Lyon et Inspection Académique du Rhône) pour les élèves du cycle 3.
- Logiciel d'éducation à l'empreinte écologique (D.P.S.A./Grand Lyon, Inspection Académique du Rhône avec des associations partenaires).
- Centre de ressources de la Maison Rhodanienne de l'Environnement.

Contact :

Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon

Olivier Martel

omartel@grandlyon.org

Au niveau local

www.grandlyon.com

www.millenaire3.com

Au niveau national

www.4D.org

www.defipourlaterre.org

www.educ-envir.org, collectif français d'éducation à l'environnement

www.citephile.org, réseau français d'éducation à l'environnement urbain

www.ecole-et-nature, réseau français d'éducation à l'environnement

www.ifree, Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, pôle national

www.cpie.fr, Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

www.f3e.org, Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe

www.fondation-nicolas-hulot.org, Fondation Nicolas Hulot

www.fdf.org, Fondation de France (voir commission environnement)

www.franca.asso.fr, Les Francas

www.jpa.asso.fr, Jeunesse au Plein Air

www.laligue.org, Ligue de l'enseignement

www.ecoleenvie.com, L'école de l'environnement en Nord pas de Calais

Au niveau international

www.unesco.org/education/desd, (décennie de l'Unesco de l'éducation en vue du développement durable)

www.honoloko.com, (jeu réalisé par l'agence européenne de l'environnement)

www.mio-ecsde.org, Le statut de l'éducation à l'environnement en Méditerranée (Grèce)

env.edu@unep.org, UNEP and Education for Sustainable Development (Kenya)

Courriel : mailsa@ebSCO.com, Southern African Journal of Environmental Education (Afrique du Sud)

<http://www.eecom.org>, Canadian Journal of Environmental Education (Canada)

Courriel : www.evb@csq.qc.net, site : <http://evb.csq.qc.net>, EVB (Etablissement Vert Bruntland) (Québec)

<http://www.reseau-idee.be>, Idée, réseau d'éducation à l'environnement belge

<http://www.iso.org/iso/fr/kidsiso14000/index.html>, Programme ISO 14000 pour les enfants à travers l'école (Japon)

<http://www.aeee.org.au/>, Australian Journal of Environmental Education

<http://www.NAAEE.org> et www.eelink.net, North American Association for Environmental Education (Etats-Unis)

www.planetere.org, Réseau francophone des acteurs de l'éducation à l'environnement

www.unites.uqam.ca/ERE-UQAM/, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement (Université de Montréal)

Des relais du territoire

- **Groupe départemental d'Education à l'environnement vers un développement durable**
Inspection Education Nationale - Lyon 8
12 rue Stéphane Coignet
69008 Lyon
04 37 90 55 81
Ce.0690259g@ac-lyon.fr
www2.ac-lyon.fr/services/environnement69/
- **Direction de l'environnement et de l'énergie/Conseil Régional Rhône-Alpes**
78 route de Paris
BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains
- **Maison Rhôdanienne de l'Environnement**
32 rue Sainte-Hélène
69002 Lyon
04 78 37 19 80
www.maison-environnement.info
- **DIREN - Direction régionale de l'environnement**
208 bis rue Garibaldi
69003 Lyon
04 37 48 36 00
- **Agence Locale de l'Energie**
17 rue Victoire
69003 Lyon
04 37 48 36 00
- **Syndicats mixtes**
(SMIRIL, Monts-d'Or, Grand Parc de Miribel-Jonage)
 - **SMIRIL**
(Syndicat mixte du Rhône des Iles et Lônes)
rue Adrien Dutartre
69520 Grigny
04 78 73 41 94
 - **Monts-d'Or**
(Syndicat mixte des Monts d'Or)
225 av Général de Gaulle
69760 Limonest
04 72 52 42 30
 - **Grand Parc de Miribel-Jonage**
Chemin de la Bletta
69120 Vaux-en-Velin
04 78 80 56 20
www.grand-parc.fr



aimons l'avenir

Communauté urbaine de Lyon
Direction de la Prospective et de la Stratégie
d'Agglomération du Grand Lyon
20 rue du Lac
BP 3103
69399 Lyon Cedex 03
www.grandlyon.com

GRANDLYON
communauté urbaine

Mission Éducation au Développement Durable
04 78 63 46 65

> omartel@grandlyon.org
04 26 99 38 71
> nmabille@grandlyon.org
04 78 63 46 33